

LA PAROLE

SÉNAT COUTUMIER
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

JOURNAL D'INFORMATIONS
DU SÉNAT COUTUMIER

TRIMESTRIEL GRATUIT - AOÛT 2013 - N°18

LE MOT DU PRÉSIDENT

Ma mandature, qui touche à son terme, aura été témoin d'événements cruciaux pour tous les coutumiers, et, par la même, pour tout le peuple Kanak. Depuis la mise en place du Sénat Coutumier, suite aux accords de Nouméa, jamais autant d'activités n'avaient pris place en si peu de temps, ayant eu autant d'impacts positifs sur les travaux et les actions du Sénat Coutumier. Dans la finalité de nos combats au quotidien depuis des décennies pour la reconnaissance des droits du peuple Kanak, plusieurs visiteurs de marque ont, par leurs visites et leurs gestes, démontrés l'intérêt authentique qu'ils avaient vis-à-vis des coutumiers. Nous avons eu le privilège de faire le geste coutumier au Centre Culturel Tjibaou avec son Excellence Quentin Alice Louise Bryce AC, Gouverneur Général d'Australie, une visite de marque qui démontre un renforcement des liens entre l'Australie et la Kanaky-Nouvelle-Calédonie.



Mr Luc WEMA

Président du Sénat Coutumier de la
Kanaky-Nouvelle-Calédonie

SUITE EN PAGE 2

19^{ème} SOMMET DU GROUPE MELANESIEN FER DE LANCE

**ACCUEIL ET
DISCOURS DU
GROUPE DU FER
DE LANCE AU
SENAT COUTUMIER**

Page
24 à 32



**VISITE DE JEAN-MARC AYRAULT
AU SENAT COUTUMIER**



P6 à 11

**OCEANIA 21 MEETING
LA SYNTHÈSE...**



P18 à 23

**Intervention du Président
au Sénat Coutumier à
l'école de droit de
l'université de l'Auvergne**



P 2 à 5

**Socle Commun des Valeurs
Kanak, le chantier prioritaire
de l'année 2013**

P 12 à 17

Conservez
les numéros
de «La Parole»,
un jour, ils vous
seront utiles ...

A l'école de droit de l'

INTERVENTION DU PRÉSIDENT



(SUITE)

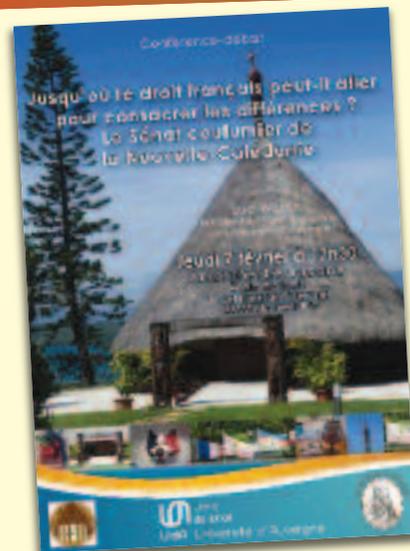
LE MOT DU PRÉSIDENT

De même, nous avons reçu au Sénat Coutumier M. Richard MARLES, secrétaire d'état chargé des îles du pacifique sud au Ministère des affaires étrangères du gouvernement australien. La visite la plus importante au Sénat Coutumier aura été celle du Premier Ministre, M. Jean-Marc AYRAULT. Entre autres discussions, cette visite nous aura permis de solliciter à nouveau le retour du crâne du Grand chef kanak de Komalé « Atai ». Le Premier Ministre a assuré que cette requête, étant plus que légitime, était acceptée. Il s'agit à présent pour les coutumiers de se concerter afin de définir le lieu où le crâne trouvera enfin la paix éternelle dans son pays.

- 2 Le Sénat Coutumier a aussi prit une part active lors du sommet d'OCEANIA 21 où des réunions et discussions cruciales ont pris place pour assurer la préservation de l'environnement des îles du pacifique sud, dont certaines sont déjà durement touchées par l'élévation du niveau de la mer. De même, assez récemment, le Sénat et les coutumiers ont aussi pris une part très active lors du changement de la présidence du Groupement Mélanésien du Fer de Lance, lorsque le Contre-amiral fidjien Franck Bainimarama a officiellement passé ses pouvoirs de Président du Groupe Mélanésien Fer de Lance (GMFL) à M. Victor Tutugoro, désigné par le mouvement indépendantiste FLNKS de Kanaky-Nouvelle-Calédonie. Cette nouvelle mandature de deux ans sera à cheval sur l'année clé que sera 2014, donnant à notre pays plus de force et de soutien de la part des pays membres du GMFL dans sa route vers l'indépendance.

Enfin, notre cheval de bataille pour la reconnaissance de l'identité Kanak : « Le socle commun des valeurs de la coutume et des principes fondamentaux des droits autochtones Kanak ». Ce chantier porte sur la définition de valeurs qui fonderont les bases de l'ordre juridique coutumier. Basé sur une nouvelle approche, complexe dans le monde moderne, ce chantier est primordial afin d'inscrire le droit coutumier dans un processus de mise en place d'un pluralisme juridique équilibré où le droit coutumier aura toute sa place dans tous les domaines du droit. La mise en place du socle commun des valeurs de la coutume Kanak, prend en compte les droits fondamentaux et la nature évolutive de la coutume. Ce chantier de grande envergure a fait et continue de faire l'objet à ce jour de séminaires et d'états généraux dans les huit pays. Nous espérons arriver à sa conclusion au début de l'année 2014.

Pour conclure, le Sénat Coutumier se rendra à la fin du mois d'août à Waa Wii Luu pour son rendez-vous annuel du Congrès du Pays Kanak et la passation de la Présidence à l'Aire Coutumière Djubéa Kapoumé.



L'article 1er, alinéa 1er, 2ème phase de la constitution de 1958 prévoit que : « La France assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ».

Dans la loi référendaire du 9 novembre 1988, c'est l'article 60 qui prévoyait qu'un « conseil consultatif coutumier du territoire regroupe, selon les usages reconnus par la coutume, les représentants de l'ensemble des aires coutumières de la Nouvelle-Calédonie ». Prévu au point 1.2.5. du document d'orientation de l'accord de Nouméa, cet organe devient un « sénat coutumier, composé de seize membres (deux par aire coutumière), obligatoirement consulté sur les sujets intéressant l'identité kanak ». Ainsi, le fonctionnement et les attributions de cette institution sont régis par les articles 137 à 148 de la loi organique modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie.



NT DU SÉNAT COUTUMIER

de la Nouvelle Calédonie

En d'autres termes, ces institutions coutumières représentatives de l'identité kanak et des structures coutumières sont composées essentiellement de kanak et obéissent à un mode de désignation propre aux us et coutumes des aires coutumières.

Si nous prenons l'exemple du sénat coutumier, il est indéniable que le droit français peut aller assez loin dans la reconnaissance de spécificités (I) même si ce droit français n'est pas allé à confier au sénat coutumier une compétence législative et réglementaire (II).

I) JUSQU'OU LE DROIT FRANÇAIS EST-T-IL ALLÉ ?

A) Une désignation des membres d'une institution selon les usages coutumiers

La composition du sénat et la désignation des sénateurs : privilégier les seuls usages coutumiers

L'article 137 alinéa 1er de la loi organique fixe le principe : le sénat coutumier est composé de seize membres désignés par les conseils coutumiers : Hoot ma Whaap, Paici-Cémuhi, Ajie Aro, Xârâcùù, Drubéa Kapumë, Nengoné, Drehu, Iaai, selon les usages propres reconnus par la coutume, à raison de deux par aires coutumières de la Nouvelle-Calédonie.

La désignation des seize sénateurs est effectuée en deux phases : coutumière et administrative pour constater ces désignations.

Ainsi, la désignation des seize membres le composant s'effec-

tuera selon les mêmes procédures qui ont été utilisées pour le conseil consultatif coutumier. Alors qu'avec la loi référendaire, « il revient au haut-commissaire de constater ces désignations, cette tâche relèvera désormais du président du gouvernement ». La durée du mandat

Mentionnée à l'article 138, la durée du premier mandat du sénat coutumier est fixée à six ans (1999-2005), « cette durée étant ramenée à cinq ans pour les mandats suivants », pour « introduire un décalage entre, d'une part, les échéances de renouvellement du sénat coutumier et, d'autre part, les élections provinciales et au congrès ».

Il est également prévu « un dispositif original d'auto-dissolution du sénat coutumier à la demande d'au moins six -sur les huit existants- conseils coutumiers » mais il faut préciser qu'une « telle demande ne peut être formulée dans les six mois précédant un renouvellement général ».

L'article 139 de la loi organique est relatif à la désignation par l'institution de son président, celle-ci est limitée à un an. Le règlement intérieur du sénat coutumier dans son article 11 fixe le principe de la présidence tournante entre les sénateurs des huit pays et que cette désignation est « basée sur le consensus coutumier ».

B) Des fonctions qui participent au pouvoir normatif et à la vie sociale

1- Les attributions avec une navette intra-institutionnelle



qui tente de concilier les antagonismes entre usages coutumiers et droit écrit

Prévue à l'article 142, cette navette est instituée « entre le sénat coutumier et le congrès sur les projets ou propositions de lois du pays relatives à certaines matières dont le dénominateur commun est l'identité kanak » ; pourtant, même si « aux termes de cet article, le sénat coutumier détient un pouvoir de "contre-proposition", le dernier mot étant dans tous les cas réservé au congrès ».

Aux termes de l'article 142 qui « organisait l'association du sénat coutumier à l'élaboration des lois du pays intervenant en certaines matières », l'article 143, lui, « prévoit sa consultation obligatoire sur les projets ou propositions de délibération intéressant l'identité kanak ou facultative sur tout autre projet ou proposition de délibération ».

L'article 143 alinéa 2 dispose que le sénat coutumier peut aussi être « consulté, sur tout autre projet ou propositions de délibérations, par le président du gouvernement, le président du congrès ou le président d'une assemblée de province »

Le haut-commissaire a la

faculté « de consulter le sénat coutumier sur les questions relevant de la compétence de l'État ».

Concernant les conditions de délai pour recueillir l'avis du sénat coutumier « un mois lui est imparti lorsque la saisine intervient à l'initiative du président du gouvernement, du congrès ou d'une assemblée de province ; le délai est porté à deux mois quand la saisine émane du haut-commissaire ». Il nous faut, au travers des différents avis du sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie, tenter de cerner la force de proposition évidente de notre institution qui déplore que ses avis ne soient pas pris en considération.

Pour illustrer ce constat, « le sénat coutumier a rendu quelques avis qui n'ont pas été forcément pris en compte, notamment celui sur le projet de loi du pays relatif au domaine public maritime écarté sciemment par le précédent gouvernement ».

Le sénat coutumier peut également associer les conseils coutumiers à l'élaboration normative. L'article 144 de la loi organique ne fait que reprendre « les termes du sixième alinéa de l'article 60 de la loi référendaire du 9 novembre 1988 » qui « prévoit dans quelles conditions les conseils

A l'école de droit de l'

INTERVENTION DU PRÉSIDENT



Mr luc WEMA, Le Président du Sénat coutumier, faisant partie du jury pour la soutenance de Léon Wamytan

coutumiers sont associés par le sénat coutumier à l'élaboration normative ». Dans ce contexte, il appartient au président du sénat coutumier de saisir les conseils coutumiers « si la question intéresse une ou plusieurs aires coutumières », avec un « délai imparti aux conseils coutumiers pour rendre leur avis », pour « prendre en considération le caractère variable des règles coutumières sur une même question d'une aire à l'autre ».

L'article 145 permet par ailleurs au sénat coutumier, « sur sa propre initiative ou à la demande des conseils coutumiers, de saisir le gouvernement, le congrès ou une assemblée de province de toute proposition intéressant l'identité kanak ».

2-La désignation des membres de l'académie des langues kanak et des autori-

tés coutumières pour conserver une identité kanak

En premier lieu, il revient au sénat coutumier « après propositions des conseils coutumiers, de désigner les membres de l'académie des langues kanak », à raison d'un académicien par aires. En second lieu, il appartient aux membres du sénat de constater la désignation des autorités coutumières, et ce conformément au point 1.2.3. de l'accord de Nouméa, dont l'article 141 « définit le mode de désignation des autorités coutumières ».

Le sénat coutumier doit donc « constater la désignation des autorités coutumières et la notifier au président du gouvernement, au haut-commissaire et aux présidents des assemblées de province » ; et une publication en est assurée « dans la mesure où les autorités cou-

tumières kanak remplissent une mission de service public et perçoivent à ce titre des indemnités », autorités qui sont désignées selon une procédure bien définie.

La désignation des grands chefs et des chefs : la norme locale avec des autorités coutumières qui traversent le temps

Après une longue période où les chefs et grands chefs étaient nommés par le gouverneur, avec la volonté de s'assurer que ces derniers obéissent aux instructions qui leur étaient données, le droit français ne va plus confier au haut-commissaire de la République que le soin de toujours les désigner, mais avec le respect d'une procédure. Avec l'accord sur la Nouvelle-Calédonie du 5 mai 1998, et l'apparition du sénat coutumier, la situation va évoluer dans le sens d'une plus grande implication des institutions coutumières dans la dési-

gnation, comme leur destitution, des grands chefs et chefs au moyen de l'acte coutumier.

3- La représentation extérieure du sénat coutumier pour une meilleure prise en compte des autorités coutumières dans la sphère sociale locale

Prévue à l'article 140, son premier alinéa dispose ainsi que « la représentation du sénat coutumier au comité économique et social, aux conseils d'administration de deux établissements publics visés à l'article 22 comme devant être transférés à la Nouvelle-Calédonie -l'Agence de développe-



université d'Auvergne

NT DU SÉNAT COUTUMIER de la Nouvelle Calédonie

ment rural et d'aménagement foncier (ADRAF) et l'Agence de développement de la culture kanak- ainsi qu'au comité consultatif des mines».

Cette représentation du sénat coutumier dans ces instances « se justifie par le souci clairement exprimé par l'accord de Nouméa de voir l'organisation politique et sociale de la Nouvelle-Calédonie mieux prendre en compte l'identité kanak ». Concernant la politique foncière, « la représentation du sénat au sein de l'ADRAF, qui n'était pas prévue par le statut de 1988, est désormais de droit, ce qui permet d'entériner un état de fait, les représentants coutumiers étant actuellement appelés à siéger dans les commissions communales chargées des problèmes fonciers ».

Enfin, notre institution a une large sphère d'influence », car elle est « aussi représentée dans dix-sept instances et établissements publics territoriaux » ; et ses « trente sièges lui permettent de suivre et d'intervenir sur l'ensemble des enjeux de la société calédonienne ».

II) JUSQU'OU LE DROIT FRANÇAIS N'EST PAS ENCORE ALLÉ ?

A) La désignation des sénateurs :

Laisser le choix entre usages coutumiers et élection. La loi organique du 19 mars 1999 prévoit également « que pour les renouvellements intervenant à compter de 2005, les membres du sénat coutumier pourront être élus. Cette élection aura lieu dans chaque aire coutumière ». Néanmoins

à l'occasion du congrès extraordinaire du pays kanak des 28 et 29 janvier 2005, « les autorités coutumières du pays ont désormais décidé que les membres du sénat coutumier et des conseils d'aires seront désignés dans chaque aire coutumière selon les usages reconnus par la coutume ».

Sur la question de la désignation des sénateurs, le droit français se refuse à s'immiscer dans cette procédure qui relève donc toujours des usages coutumiers, les autorités coutumières de huit aires n'ayant pas émis de volonté de faire élire les membres de cette institution.

Si les autorités coutumières avaient pris la décision de désigner les sénateurs par un mode électif, la Nouvelle-Calédonie compterait pas moins de 4 corps électoraux différents : celui des provinciales (le corps électoral gelé), un corps électoral propre aux élections nationales ou européennes (tous les électeurs), celui des municipales et enfin un corps électoral appelé à désigner les sénateurs coutumiers (populations des tribus).

B) L'octroi d'un pouvoir d'auto adaptation des normes relatives à l'identité kanak qui pèchent comme l'atteste les bilans des dernières mandatures

L'illustration des limites de l'institution voulue par le droit français reste les exemples des avis du 13 août 2001 sur la loi du pays relative au domaine public maritime et de l'avis du 5 juillet 2005 sur la délibération du gouvernement relative aux programmes de l'école primaire en Nouvelle-Calédonie.

Après avoir constaté que « le

projet de loi de pays sur le domaine public maritime tel qu'approuvé par le gouvernement en sa séance du 28 juillet 2001 ne prend pas en compte la conception coutumière des espaces terrestres et maritimes du bord de mer, la mer étant la continuité de la terre », et que dans ce cas de figure « le domaine public maritime fait partie intégrante de ces terres coutumières », avec une interprétation extensive du domaine public maritime le sénat coutumier considère que cette dimension doit être intégrée dans la loi de pays et détermine sa position sur le sujet : « Sont eaux coutumières, les eaux inscrites dans la tradition maritime de chaque aire coutumière au regard de l'histoire des clans ».

Le sénat coutumier, dans son avis précité, s'agissant de la dimension extensive du domaine maritime qui est « la continuité de la terre », tient un raisonnement conforme aux pratiques et usages coutumiers connus sur le sujet, mais cette interprétation va se heurter à un droit français (institué par la loi organique) qui fait la distinction entre les différents domaines publics des collectivités. En d'autres termes, le sénat coutumier peut rendre des avis qui prennent en considération la vision de l'identité kanak sur tel ou tel sujet, mais ses avis seront écartés car ne respectant pas les dispositions de la loi organique qui en quelque sorte autolimitée sa capacité normative

Cet avis illustre une forme d'impuissance du sénat à participer au processus normatif de la Nouvelle-Calédonie, et pose plus globalement la question



De gauche à droite : Maurice Dhou chargé de mission et le grand chef Pascal Sihaze

du rôle que peut jouer cette institution dans le cadre d'un futur statut de la Nouvelle-Calédonie.

C - L'octroi de compétence au sénat coutumier en tant qu'institution à part entière

Bien que le sénat coutumier figure parmi les institutions de la Nouvelle-Calédonie, le droit français n'a pas doté l'institution que je représente d'une autonomie propre.

En effet, c'est au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie qui lui revient la nomination aux emplois des agents du sénat coutumier, l'ordonnancement des dépenses d'investissements et de fonctionnement de notre institution et enfin l'action d'ester en justice, défendre devant les juridictions notre institution.

En conclusion le droit français a élevé le sénat coutumier au rang d'institution de la Nouvelle-Calédonie représentative de la société coutumière kanak et le devenir de cette institution pose la problématique de son intégration dans un ordre juridique de la Nouvelle-Calédonie qui pourrait prendre la forme d'un sénat sur le modèle français ou d'une collectivité à part entière.



Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames et messieurs les
ministres
Mesdames et messieurs,

Dans cette grande case symbole de l'organisation sociale kanak, nous voulons évoquer rapidement quelques dossiers, que nous souhaitons porter et voir avancer au prochain comité des signataires à Paris.

Le premier dossier emblématique qui s'impose à l'occasion de votre visite ici parmi nous, est celui du retour dans son pays natal de LA FOA-pays CÎRI- des restes du Grand Chef ATAÏ.

En effet, suite à la mise en place mercredi 24 juillet 2013, d'un accord cadre réunissant le Sénat Coutumier, le conseil coutumier XARACCU, le district de La Foa et le Grand Chef KAWA Berger, le Sénat Coutumier est en mesure de présenter aujourd'hui le calendrier qui devrait régir cette opération dont les implications sont nombreuses et à tous les niveaux.

Aussi, Dans les prochaines semaines, nous tiendrons des rencontres avec le gouvernement et les institutions de la Nouvelle-Calédonie, l'objectif étant que le projet soit porté par tous les acteurs institutionnels du pays.

Avec l'Etat, outre les réunions que nous pourrons tenir avec monsieur le Haut Commissaire, le Sénat coutumier propose

d'ouvrir en octobre après le prochain comité des signataires, des discussions approfondies avec les interlocuteurs que vous aurez désignés, sur les modalités et les conditions d'accompagnement du retour des « restes » du grand chef ATAÏ.

Enfin, nous pensons que si le travail est mené avec sérieux par l'ensemble des parties, les cérémonies d'accueil de la tête du grand chef ATAÏ pourront se tenir en septembre 2014.

Le 2ème dossier, est considéré comme le prioritaire du sénat coutumier pour l'année 2013. C'est celui portant sur « le socle commun des valeurs kanak ». Il a pour objet de préciser les fondamentaux du droit coutumier kanak pour permettre un rééquilibrage du pluralisme juridique existant en NC depuis l'Accord de Nouméa. Nous sommes convaincus que seul un pluralisme juridique « équilibré » permettra d'asseoir un Etat de droit accepté et reconnu par tous et la nouvelle citoyenneté. Nous pensons que l'évolution de la situation des droits de l'homme, des femmes, des jeunes et des personnes âgées, dépendent dans notre pays d'une meilleure prise en compte du droit coutumier et de la légitimité des autorités coutumières sur le plan institutionnel.

Sur le Calendrier des travaux : Le droit civil coutumier a été abordé aux premiers Etats Généraux de juin dernier. Les

A l'occasion du premier mini DISCOURS DU PRÉSIDENT



Terres et ressources font l'objet des Etats généraux des 13 et 14 septembre prochain.

En Octobre 2013 se tiendront les Etats généraux sur l'organisation sociale et le système juridictionnel.

Par ailleurs, le ministère de la Justice a lancé, un appel à projet sur « L'INTEGRATION DE LA COUTUME DANS LE CORPUS NORMATIF CONTEMPORAIN EN NOUVELLE-CALÉDONIE ». Nous demandons que pour une fois, l'initiative de l'Etat ne contrecarre pas le processus engagé par le sénat coutumier.

Les autres dossiers que le Sénat coutumier souhaite voir évoluer d'ici au prochain comité des signataires sont, le foncier, la sécurité civile, l'environnement et la gestion du patrimoine minier, la jeunesse et la desserte maritime des Iles loyautés :

1) Sur le foncier

Le transfert de l'Adraf est prévu pour janvier 2014- le sénat coutumier n'est pas associé aux travaux du comité technique.

Nous demandons que soit maintenue la réforme foncière et que le développement et l'aménagement des terres coutumières bénéficient d'un plan à long terme pour permettre de stabiliser le foncier, le sécuriser et le développer pour fixer les populations.

2) La sécurité civile

Compétence transférée en janvier 2014 : elle concerne 350 chefferies organisées pour une grande partie en 60 districts coutumiers.

Nous demandons à être associé aux discussions car nous sommes inquiets de l'évolution et de la fréquence des catastrophes naturelles ainsi que de l'augmentation du niveau de la mer.

stre M. Jean-Marc Ayrault

DU SÉNAT COUTUMIER

Le premier ministre acceptant le cadeau offert par le Sénat Coutumier



3) L'environnement et le patrimoine

C'est connu, la NC est devenu un des pays les plus polluants par tête d'habitant de la planète et nous attendons les conclusions de l'expertise indépendante de la mission que l'Etat a commandé sur le dossier « centrale thermique au charbon de la Société de la Nickel ».

Nous demandons également depuis des années, que soit mise en place un « fonds patrimoniale pour les générations futures alimentées par le secteur Nickel ».

4) La jeunesse

le sénat a engagé depuis 2010, un travail ciblé sur la jeunesse kanak. Ce travail se poursuit et pourrait se traduire par l'enseignement des valeurs de la coutume à l'école. Le sénat coutumier a noté un investissement plus conséquent ces der-

nières années des provinces et de la NC en faveur de la jeunesse.

Mais le sénat coutumier regrette que sa proposition de mettre en place un « service civil citoyen Calédonien » n'ait fait jusqu'à présent l'objet d'aucune étude d'impact et de faisabilité.

5) La desserte maritime des Iles

Elle pose problème depuis des décennies et depuis 1990, les solutions apportées par la puissance publique n'ont pas permis de régler durablement la situation. Suite à la mobilisation des populations et des autorités coutumières des Iles, les institutions ont pu reprendre en main, la desserte aérienne avec la compagnie domestique Air-cal. Aujourd'hui, le service reste déséquilibré avec l'absence d'un schéma de transport cohérent et une offre adaptée. Les chefferies de DREHU, IAÏ, NEN-GÖNE et KAPÛME ont initié à partir de 2005 un projet de

déserte maritime avec plusieurs bateaux mono coques plus adaptés aux mauvais temps et plus performant économiquement.

Nous demandons que l'Etat étudie et porte toute son attention dans la situation d'échec des bateaux catamarans coutumiers achetés par la puissance publique.



6) Les catastrophes naturelles

Les sinistres sur les personnes et les biens dus aux catastrophes naturelles, par avance nous remercions de la diligence de l'octroi des fonds de secours de la part de l'Etat, et nous plaidons auprès du gouvernement de la NC pour qu'un dispositif approprié d'urgence soit mis en place.

Je vous remercie, Monsieur le Premier Ministre, de l'attention que vous accorderez à ces dossiers.

LUC WEMA

Président du Sénat Coutumier



Arnaud Goroboredjo Porte parole du Sénat Coutumier



A l'occasion du premier mini DISCOURS DU PRÉSIDENT



Monsieur le président du Congrès, d'abord merci pour votre accueil, merci pour votre discours, merci pour vous mesdames et messieurs les membres du Congrès pour votre présence, mesdames et messieurs les parlementaires que je tiens aussi à saluer, je voudrais aussi bien sûr saluer Monsieur le vice-président et mesdames et messieurs les membres du gouvernement de Nouvelle-Calédonie que j'ai rencontrés il y a quelques instants, saluer madame et messieurs les présidents des provinces, monsieur le maire de Nouméa, mais aussi le président du Sénat coutumier et vous tous et toutes mesdames, messieurs. C'est un honneur de m'exprimer aujourd'hui devant vous

“Vous êtes des élus du Congrès de Nouvelle-Calédonie et, à travers vous, c'est l'occasion pour moi de saluer tous les Calédoniens que vous représentez dans toutes leurs diversités et toutes leurs richesses”

aujourd'hui, c'est une émotion qui m'étreint. Vous êtes des élus du Congrès de Nouvelle-Calédonie et, à travers vous, c'est l'occasion pour moi de saluer tous les Calédoniens que vous représentez dans toutes leurs diversités et toutes leurs richesses : élus des Iles Loyauté, de la province du Sud, de la province du Nord, vous représentez l'ensemble des communautés qui ont fait le choix d'un destin commun. Le peuple kanak d'abord, qui habitait cette terre au moment de la colonisation et dont les langues, les traditions et la coutume se perpétuent aujourd'hui; La population européenne ensuite, celle qui s'est installée depuis plusieurs générations, en apportant ses espoirs et ses ambitions ; Ceux enfin venus au fil

du temps d'Europe, d'Asie, d'Océanie ou d'ailleurs et qui ont contribué, eux aussi, par leur travail et leurs initiatives, à construire la Nouvelle-Calédonie d'aujourd'hui.

Tous, vous êtes réunis par un même attachement à la paix, à la solidarité et à la prospérité de cette terre, que vous préparez patiemment à son avenir et dont vous avez transmis l'amour à vos enfants. Cette terre de Calédonie vous savez qu'elle ne laisse jamais indifférent, vous savez la trace qu'elle imprime chez tous ceux qui ont pris le temps de rentrer dans son histoire et de chercher à comprendre vos aspirations, mais vous savez aussi - car vous l'avez douloureusement vécu -

que rien n'a été donné et que le lien social durable entre les communautés qui figure au rang des grands objectifs du préambule de l'accord de Nouméa exige de votre part un engagement et une attention de tous les instants, et j'ai en face de moi le préambule de l'accord de Nouméa de 1998 et s'il est ici c'est parce qu'en permanence, au-delà de vos débats, parfois de vos controverses qui sont légitimes en démocratie ou vos confrontations, vous revenez à l'essentiel de ce texte qui nous engage ensemble.

Je n'étais qu'un observateur, j'allais dire un témoin de la signature lorsque Lionel Jospin m'avait convié à l'accompagner en 1998, mais j'avais ressenti à l'époque quelque chose qui



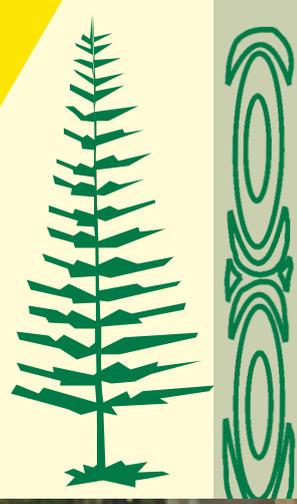
nous dépassait, qui vous dépassait chacune et chacun d'entre nous et qui montrait à quel point nous portions, vous portiez, vous portez et nous portons une responsabilité pour l'avenir et, donc, c'est bien de revenir sans cesse à ce texte.

J'ai pris le temps dans l'avion de relire le préambule, c'est un beau texte, c'est un texte de grande richesse, de grande valeur et de grande sensibilité.

Et vous, vous mesdames et messieurs les membres du Congrès, vous savez, vous qui représentez les forces politiques de ce territoire et portez des visions différentes de l'avenir de la Nouvelle-Calédonie et de sa relation avec la France que le fil du dialogue ne doit jamais être rompu, et le cadeau

symbolique que vous m'avez remis reflète cette volonté, reflète cette exigence et cet engagement.

C'est donc devant vous qu'avec Victorin Lurel, ministre des Outre-mer et Fleur Pellerin, ministre des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, que j'ai souhaité prendre la parole. J'ai déjà eu l'occasion de rencontrer certains d'entre vous lors du dernier Comité des signataires de l'Accord de Nouméa à Matignon, ce comité joue un rôle important, il nous permet de faire avancer la mise en œuvre de l'Accord, de vérifier l'efficacité de nos dispositifs et, surtout, il nous permet de nous parler très régulièrement et de ne pas nous éloigner les



stre Mr Jean-Marc Ayrault

DU SÉNAT COUTUMIER



Le premier ministre et le ministre des DOM TOM dans la case du Sénat Coutumier

uns des autres. Dès le 11 octobre prochain, nous aurons d'ailleurs une nouvelle séance de travail à l'hôtel de Matignon. Mais au-delà de cette rencontre, au-delà de ces rendez-vous, j'ai souhaité venir ici à Nouméa pour vous rencontrer plus longuement parce que cette année - vous le savez - est une année particulière, 25 ans après les accords de Matignon, 15 ans après l'Accord de Nouméa et à quelques mois des prochaines élections qui mandatent le Congrès pour organiser avant 2018 la consultation prévue par l'Accord de Nouméa, il était important que le chef du Gouvernement vienne souligner l'ampleur de ce que nous avons accompli ensemble et pour rappeler d'où nous venons et, surtout, où nous allons.

J'irai demain à Ouvéa, j'irais pour m'incliner devant la mémoire de toutes les victimes de la tragédie de 1988 : les 4 gendarmes et les 2 parachutistes tués ainsi que les 19 militants indépendantistes Kanaks, je me recueillerai également sur le lieu où tombèrent un an après Jean-Marie Tjibaou et Yeïweiné Yeïweine.

Ces événements dramatiques sont restés très douloureux dans le souvenir de ceux qui les ont vécus, ils demeurent aussi dans l'esprit de tous les Français, il ne faut pas les oublier, il ne faut pas les effacer, au contraire ce qu'il faut faire c'est poursuivre le travail de mémoire, ce travail sur nous-mêmes, parce que c'est lui qui permet l'acte de paix et de réconciliation.

Mais 1988 fut aussi l'année où les Calédoniens, conduits par des hommes d'exception, décidèrent de tourner la page de la violence, de partager et faire partager une vision de leur pays et de son avenir. Cet amour de leur pays, cette clairvoyance historique, celle qui permit au gouvernement et aux forces politiques du territoire de reprendre le chemin du dialogue, gardons-la en mémoire comme une force, c'est un bien, le plus précieux qu'ils nous ont légué, celui qui permettra à chacune et à chacun d'entre nous de jouer le rôle qui doit être le sien dans la période qui s'ouvrira l'an prochain.

Michel Rocard, Jean-Marie Tjibaou, Jacques Lafleur, conscients de leurs responsabilités devant l'histoire, surent trouver les gestes et le chemin de la réconciliation et poser les premiers jalons de ce destin commun. A notre tour, dans les années qui viennent, de mesurer nos responsabilités devant les Calédoniens et les Français et de prendre les décisions fidèles à cet héritage inestimable, car les progrès réalisés depuis 1988 sont immenses et plus encore depuis l'Accord de Nouméa.

Cet accord vous le vivez au quotidien, il a mis en place les institutions actuelles de la Nouvelle-Calédonie, il a fixé les principes du processus d'émancipation, il a défini les modalités du rééquilibrage et du partage des responsabilités. Ce n'est pas rien tout cela ! Nous pouvons en mesurer les avancées sur le terrain. Je pourrai le constater demain quand je visiterai l'usine de nickel de Koniambo, je ne suis pas le pre-



mier à faire cette visite bien sûr, mais maintenant le nickel coule, l'usine produit et c'est une véritable réussite industrielle - ce n'était pas acquis - et nous pouvons féliciter tous ceux qui y ont contribué : les ouvriers Calédoniens et étrangers, les cadres souvent recrutés et formés localement et, bien sûr, les dirigeants de la société KNS.

Et c'est surtout un grand succès politique, mesdames et messieurs les élus un succès politique, d'abord un succès politique, car les signataires de l'Accord de Nouméa - et ils sont nombreux ici parmi nous - avaient décidé autour de Lionel Jospin de consacrer des efforts importants au rééquilibrage des richesses et de l'emploi, c'était ça la volonté politique. Cette usine, qui fonctionne et qui produit, en est la manifestation la plus tangible. ■



Mr Octave Togna premier vice président du Sénat Coutumier accueillant le premier ministre et son épouse ainsi que le Haut Commissaire

Mesdames et Messieurs les élus du Congrès, je crois que nous pouvons regarder tout ce qui a été entrepris depuis 25 ans avec fierté, mais comme toujours nous devons le faire aussi avec modestie. Oui ! De la modestie, pourquoi ? Mais parce qu'on ne change pas une société en une génération, les traces du passé colonial ne s'effacent pas rapidement et restent longtemps ancrées dans les esprits et parfois les comportements.

10

Aujourd'hui les populations calédoniennes ne bénéficient pas toutes du même niveau de vie, d'éducation et d'emploi, j'ai bien conscience que la jeunesse de ce pays – vous m'en parlez monsieur le Président il y a quelques instants - a besoin de repères, a besoin d'espoir et aussi, très concrètement, d'un emploi, d'une activité.

Votre responsabilité, notre responsabilité, est de donner des perspectives d'avenir à la Nouvelle-Calédonie, mais n'oublions pas le quotidien, n'oublions pas les aspirations légitimes de chacun. Le rééquilibrage de l'activité économique ne doit pas s'incarner dans la seule usine de Koniambo bien sûr, nous devons agir tous ensemble pour favoriser la création d'activités dans les îles et dans le Nord.

Vous savez que l'Etat est à vos côtés pour atteindre cet objectif, les contrats de développement ont vocation à accompagner toutes les initiatives qui iront dans ce sens. Je rencontrerai cet après-midi des bénéficiaires du programme « Cadres avenir », c'est un enjeu majeur de l'Accord de Nouméa : permettre à tous les Calédoniens de prendre en main leur destin en les formant et en leur donnant accès aux responsabilités et tout particulièrement celles qui résultent des transferts de compétences qu'il faut exercer – et c'est une tâche difficile - « Cadres Avenir » est un formidable instrument, un instrument de promotion individuelle mais aussi collective. **Dans ce domaine, comme dans tant d'autres, nous devons persévérer, aller plus loin, ne jamais relâcher nos efforts. Mais ces efforts, il faut le dire à travers « Cadres avenir », ces efforts que vous avez entrepris, sont récompensés C'est en pensant à tout ce qu'il nous reste à faire que je veux – et c'est pourquoi j'ai parlé de modestie, justement rester modeste pour évoquer le travail accompli, nous devons en effet poursuivre les efforts engagés, confirmer notre ténacité, ne pas relâcher notre volonté politique.** Mais encore une fois je le redis, nous devons être fiers pour le parcours que nous avons déjà effectué ensemble, l'Etat et les élus Calédoniens.



Notre action commune est à l'origine de changements profonds pour la Nouvelle-Calédonie, je pense d'abord au partage des responsabilités, il est incontestable aujourd'hui.

Monsieur le président du Congrès, monsieur le vice-président du Gouvernement, vous qui m'avez accueilli ce matin, vous en êtes le témoignage, ce sont les institutions qui sont issues de l'Accord de Nouméa qui ont permis ce partage et qui fonctionne. Je pense également à la reconnaissance de l'identité kanak, principe essentiel du préambule de l'Accord de Nouméa, elle a permis la définition du statut coutumier et la création du Sénat coutumier et du procès-verbal de palabre, je veux ici saluer l'action remarquable de l'Agence de développement de la culture kanak et le rayonnement du Centre culturel Tjibaou que je suis impatient de visiter à nouveau dimanche matin. Son architecture qui s'impose dans le paysage est devenue un événement qui dépasse largement les frontières de la Nouvelle-Calédonie, qui rayonne ainsi sur toute une région mais qui vit de l'intérieur, qui crée du lien, qui met en valeur la culture kanak qui est désormais reconnue à sa juste valeur pour son riche pa-

trimoine mais aussi pour sa créativité qui reste intacte. Et, puisque l'occasion m'est donnée de l'évoquer, je voudrais m'exprimer sur la demande qui est la restitution du crâne du grand chef Atai, qui a été formellement identifié dans les réserves du Musée de l'Homme en juillet 2011.

La position de l'Etat est claire : Oui ! Cette relique a vocation à revenir en Nouvelle-Calédonie - et elle reviendra, - je me félicite que le Sénat coutumier se soit emparé du sujet pour que la réconciliation coutumière puisse intervenir en préalable à toute restitution. **L'Accord de Nouméa est également une réussite en matière d'équipement des territoires, les contrats de développement signés avec l'Etat pour un montant de 60 milliards de francs pacifique sur 10 ans constituent le principal levier du rééquilibrage.** Il y a notamment un résultat très significatif que je salue, le parc des logements sociaux a été doublé en 10 ans – et ça se voit – dès mon arrivée j'ai pu le constater, certes les besoins sont encore très importants mais c'est un grand progrès. J'en viens à la question des transferts de compétences, qui sont au cœur de l'Accord de Nouméa et qui s'inscrivent



N-MARC AYRAULT

dans le processus d'accès à la souveraineté partagée à la fois irréversible et garanti par la Constitution, ces transferts constituent un véritable défi tant ils nécessitent un travail préparatoire considérable. Ils ont eu lieu dans des domaines aussi importants que l'emploi, le travail, le commerce extérieur, les postes et télécommunications, la sécurité aérienne et maritime, mais aussi l'éducation, le droit civil et le droit commercial et ce sera bientôt la sécurité civile. Mais vous le savez - et nous en avons discuté lors de la dernière réunion

L'Etat s'en tiendra pendant cette période à l'obligation de réserve qui doit être la sienne. Mais il est engagé dans l'application de l'accord et, dans son accompagnement vigilant, le gouvernement poursuivra le travail prévu dans le cadre du Comité des signataires. Après le Sénat qui vient de l'adopter à l'unanimité ces dernières heures, ce sera le tour de l'Assemblée Nationale d'examiner le projet de loi organique, très attendu, qui permet la création par la Nouvelle-Calédonie, d'autorités administratives indépendantes locales dotées

L'Etat prendra ses responsabilités et remplira les obligations qui sont les siennes, personne ne doit en douter.

Sauf à ce qu'une solution consensuelle réunisse l'ensemble des forces calédoniennes - solution qui entraînerait nécessairement une révision de la Constitution - la question de l'accès de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté sera posée par référendum au plus tard en 2018, dans les termes prévus par l'Accord de Nouméa.

Dans cette période qui s'ouvrira après les élections de 2014, l'Etat sera également attentif à poursuivre les travaux - notamment dans 2 domaines essentiels pour l'avenir de la Nouvelle-Calédonie - et la suite du processus : c'est d'abord la stratégie industrielle de la Nouvelle-Calédonie dans le domaine du nickel, sur laquelle les opinions divergent encore, eh bien le dialogue doit se poursuivre et l'Etat y prendra toute sa part ; Second sujet d'importance, la mise en œuvre des transferts de compétences prévus par l'article 27 de la loi organique du 19 mars 1999.

La structure interministérielle de suivi des transferts de compétences est en train d'en déterminer le périmètre exact - et cela se poursuivra après les élections - en relation avec les partenaires du Comité des signataires.

L'Etat proposera enfin aux membres du Comité de poursuivre le travail engagé sur l'avenir institutionnel, cette réflexion portera en particulier sur l'exercice des fonctions régaliennes et sur les grands principes qui devront régir les futures institutions de la Nouvelle-Calédonie, que les Calédoniens décident ou non d'accéder à la pleine souveraineté.

Mesdames et messieurs les membres du Congrès, toutes les réussites dans la mise en œuvre de l'Accord de Nouméa, tous les changements intervenus sur le terrain, tout cela est le fruit d'un travail collectif, c'est parce que les accords de Matignon et de Nouméa ont engagé la construction d'un avenir commun, d'un destin commun, que de telles avancées ont pu se réaliser, j'ai confiance dans notre capacité à conserver cet état d'esprit qui ne doit et ne devra jamais cesser de nous animer. Je sais que vous avez toutes et tous conscience de cela ! C'est en faisant émerger une vision commune que nous construirons cet avenir et que nous serons fidèles à tout ce que nous avons construit depuis 1988 pour la jeunesse calédonienne.

Mon ambition, elle est simple en tant que Premier ministre, c'est de m'inscrire dans les pas et dans la cohérence de ce qui a été entrepris par Michel Rocard et Lionel Jospin, je serai le garant du processus politique engagé depuis 1988, mais je ne le serai pas seul, je le serai avec vous, avec vous mesdames et messieurs les élus, avec vous qui représentez la population de toute la Calédonie, ce que nous avons fait ensemble et vous surtout face à l'histoire. Quand on connaît aujourd'hui dans le monde tant d'affrontements, tant de violences, c'est la sagesse, c'est l'intelligence qui l'a emporté. Eh bien elle va nous entraîner encore, elle nous conduira loin et nous en serons fiers, vos enfants, vos petits-enfants aussi - et ils auront raison. Merci à vous pour tout ce que vous avez fait et que vous ferez encore pour la Nouvelle-Calédonie.

Jean-Marc Ayrault
Premier Ministre



du Comité des signataires - transfert de compétences ne signifie pas, à mes yeux, désintérêt de l'Etat, nous restons et nous resterons présents pour vous accompagner dans la prise en charge de ces nouvelles compétences. Conformément à l'engagement qui a été pris une structure d'appui spécifique a été créée au Ministère des Outre-mer qui réunit tous les ministères concernés par les transferts de compétences et qui est dirigée par un Calédonien que chacun connaît ici, qui est Jacques Wadrawane.

Mesdames, messieurs les membres du Congrès, les prochains mois seront naturellement dominés par la campagne électorale des élections municipales et surtout des élections provinciales.

de toutes les prérogatives requises.

Quant à l'après 2014, qui suscite beaucoup d'attentes chez les uns, beaucoup d'interrogations et d'appréciations parfois chez les autres, il n'est pas question d'esquiver vos interrogations. **Chacun a pu le constater l'Etat s'est efforcé d'appliquer scrupuleusement l'Accord de Nouméa - c'était non seulement une obligation politique, ce n'était pas seulement une obligation morale, mais c'était la condition de la réussite - et je pense que l'Etat y est pour l'essentiel parvenu, il continuera à l'appliquer après les élections de 2014.**

Lorsque le Congrès décidera d'une date pour l'organisation d'un référendum, celui-ci sera organisé, et si en 2018 le Congrès ne s'est pas prononcé

Le chantier prioritaire

SOCLE COMMUN DE

LES RENDEZ-VOUS PROGRAMMÉS

**EG2 -
13-14 Septembre**

Xaracuu

Terres et Ressources

**EG4 -
Novembre 2013**

Djubea

Synthèse des travaux en novembre

**EG3 -
Octobre**
Iles loyauté

Organisation sociale, institutions coutumières et ordre public coutumier



LES THEMES DES ETATS GENERAUX

A) - Le Droit civil coutumier est abordé lors du premier Etats Généraux qui a eu lieu en juin à Koé-district de Touho, commune de Touho

Cela comprend :

- Le statut de la personne dans le clan : statut des enfants, de la femme, de la famille, mariage, divorce.
- Les statuts des biens individuels, familiaux et collectifs des membres du clan, de la tribu

B) - Le droit sur le foncier et l'espace naturel – 2èmes Etats généraux du mois de juillet à Xaracuu

- La notion coutumière et juridique du lien à la terre.
- Le statut juridique des terres coutumières avec les 41
- Le droit coutumier relatif à la zone d'influence des clans et des chefferies.
- Le patrimoine naturel et minier kanak

C) - L'organisation sociale coutumière a été abordée lors du séminaire des 22 et 23 octobre 2012 dans l'atelier - Sur l'évolution des institutions coutumières

Il est proposé de retenir les différents niveaux reconnus :

- 1) Le niveau des structures coutumières authentiques : clans et chefferies
- 2) Le niveau des institutions coutumières – conseils coutumiers
- 3) Le niveau Sénat Coutumier et son évolution vers une chambre parlementaire dotée de pouvoirs de décisions sur l'Identité Kanak.
- 4) La juridiction coutumière et l'ordre public coutumier

D) - Les Etats généraux N°4 feront la synthèse générale de tous les travaux et retiendra une formulation du système de valeurs kanak ainsi que des principes fondamentaux du droit coutumiers .

PROCESSUS POUR LA DÉFINITION DU SOCLE COMMUN DES VALEURS

DISCUSSIONS ET ECHANGES SUR LES VALEURS ET PRINCIPES CONTENUS DANS

- Les discours cérémoniels dans les coutumes
- Les mythes et symboles kanaks
- Les PV de palabre et actes coutumiers
- La jurisprudence (décisions des tribunaux)
- Les cahiers des décisions des chefferies
- La pratique coutumière



SYSTEME DES VALEURS ET PRINCIPES FONDAMENTAUX DU DROIT COUTUMIER

LES VALEURS ET PRINCIPES FONDAMENTAUX

LE SYSTEME DES VALEURS IRRIGUE LA SOCIÉTÉ KANAK.

- Chaque individu à partir du moment où il se dit kanak, et où il vit la coutume même à un niveau superficiel, véhicule des valeurs.
- Dans tous les Etats généraux successifs qui se tiendront, l'écriture et la formulation du système de valeurs seront au centre des travaux jusqu'à la synthèse finale.
- Chaque individu de droit coutumier est confronté à un cadre légal défini par des textes, et par la nécessité de se référer à son chef de clan et à la rédaction d'un palabre. En outre, Il a aussi la possibilité de changer de cadre en optant pour le droit commun.
- Dans le séminaire des 22 et 23 octobre, la réflexion a été lancée et une première synthèse est formulée qui devra être approfondie, enrichie, complétée à chaque Etats Généraux, jusqu'à la synthèse finale.
- Le système de valeurs est vraiment au cœur des travaux.



re de l'année 2013

5 VALEURS KANAK

TABLEAU ISSU DU SÉMINAIRE DES 22, 23 OCTOBRE 2012

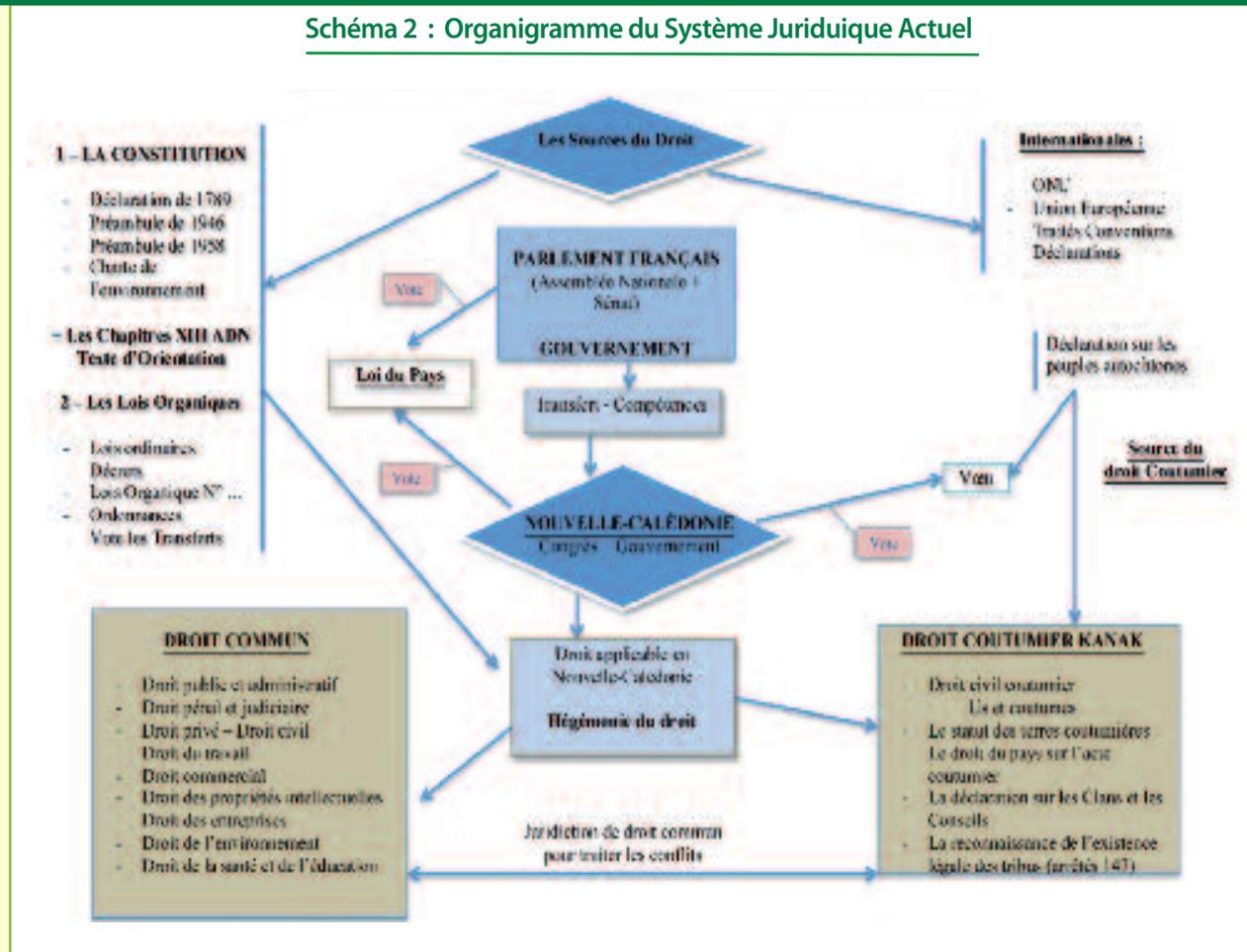
VALEURS	PRINCIPES	EXEMPLES DE MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE OU DE RECONNAISSANCE
Le Sang et la vie	<i>Le sang qui coule dans un individu appartient à son oncle utérin</i>	<i>Prévalence du lien matrilineaire / oncle utérin dans les événements touchant un individu Don d'un enfant à l'ainé ou au tonton</i>
Parole coutumière et consensus	<i>Respect / Humilité Cohésion sociale / unité et ordre coutumier</i>	<i>Respect de la parole coutumière et obéissance ; médiation, pardon, sanction, réconciliation</i>
Dignité Fraternité Solidarité Egalité Liberté Respect <i>(Valeurs de l'humanisme)</i>	<i>Droits et devoirs liant l'individu à son groupe dans une société donnée. L'intérêt du groupe passe avant l'individu</i>	<i>L'individu répond pour et avec le groupe familial ou clanique pour le respect de ces valeurs. - L'individu avant de jouir de sa liberté individuelle doit satisfaire ses devoirs vis à vis du groupe. - Le respect du chef, de l'ainé, de la hiérarchie, du plus vieux (qui a vu le soleil avant), des anciens, de l'oncle utérin, du clan terrien, de la maman de ses enfants (de la femme ?), des enfants, de la parole donnée, des coutumes etc...</i>
Spiritualité, croyances à Dieu et/ou aux ancêtres	<i>L'homme vit en harmonie avec son ancêtre, en harmonie avec la nature et/ou avec Dieu</i>	<i>L'existence d'un terre clanique, de lieux tabous, de rites, de prières ; Une pratique chrétienne assidue ; Le raisonnement dual entre les raisons matérielles et les raisons de l'esprit</i>
Lien à la terre, esprit des ancêtres. et histoire des clans Lien à la terre et patrimoine travail. Lien à la terre et patrimoine naturel	<i>Identité et origine Solidarité / Dignité et participation dans l'organisation sociale Respect de la nature habitacle des totems naturels</i>	<i>Chemin clanique dans l'espace et le temps- Clan accueillant / accueilli à un moment donné – traditions orales Calendrier de l'igname, moyens de subsistances et des coutumes</i>
Le clan fondement identitaire de l'individu dans sa famille, sa branche clanique	<i>Responsabilité de la famille dans le clan; Education coutumière des enfants Porter le travail et la dignité du clan Hiérarchie, antériorité et respect de l'ainé</i>	<i>Le mariage, les alliances et les coutumes ; La transmission du foncier clanique, des noms mythiques et des patronymes ; Les successions ; Le clan dans l'organisation sociale de la tribu</i>
Le système relationnel	<i>L'individu en naissant intègre deux systèmes relationnels, celui du clan paternel et celui de l'oncle maternel</i>	<i>Les différentes catégories de coutume durant les événements de la vie d'un individu</i>



Le chantier prioritaire SOCLE COMMUN DE

A - LE SYSTEME JURIDIQUE ACTUEL QUI REGIT LE MONDE KANAK

Schéma 2 : Organigramme du Système Juridique Actuel



B - LES ETATS GÉNÉRAUX DES 7-8 JUIN À KOÉ-TOUHO SUR LE DROIT CIVIL COUTUMIER

ONT PERMIS DE RÉUNIR 300 PERSONNES ENVIRON DONT 250 VENUS DES ILES LOYAUTÉS ET DE TOUTE LA GRANDE TERRE.

Ces travaux portant sur le droit civil coutumier ont été organisés en 4 ateliers intitulés :

- 1- la parole des vieux aux « pieds des sapins et cocotiers,
- 2- la pratique actuelle où la situation des femmes, des enfants et des anciens,
- 3- le cadre juridique actuelle l'acte coutumier et le projet de loi sur les successions),

- 4- la jurisprudence (décisions des tribunaux).
- Les travaux de TOUHO ont permis de repositionner et d'approfondir le système de valeurs identifiés au colloque des 22/23 octobre 2012.
- La réflexion continue sur le droit civil (naissance, mariage

et décès) dans deux directions : un approfondissement dans les conseils coutumiers et chefferies et si possible en langue kanak et un effort de formulation à un niveau général du système des valeurs et des principes fondamentaux.

re de l'année 2013

5 VALEURS KANAK

C -SOCLE COMMUN DES VALEURS KANAK OU :
QUELLE REAPPROPRIATION MODERNE CONTEMPORAINE DE LA COUTUME ?

La Nouvelle Calédonie est connue pour la beauté de ses paysages et la richesse de sa faune et de sa flore dont un «bien» a été reconnu au patrimoine de l'UNESCO. Intégré à cette biodiversité millénaire, les populations autochtones aujourd'hui dénommées Kanak ont pris place depuis plus 3000 ans suite à la longue migration austronésienne venue de l'Asie du Sud Est. Les descendants de ces peuplades qui se déplaçaient en pirogues composent l'ensemble de l'arc mélanésien avec à l'Ouest la Papouasie Nouvelle-Guinée, les Salomon Islands, la Nouvelle-Calédonie et Fidji à l'est du pacifique sud.

Les kanak ont une vision de l'espace et de la société qu'ils ont su préserver malgré les vicissitudes d'une colonisation douloureuse.

Cette conception de l'homme dans son espace naturelle est perceptible quand on rentre en contact avec les Mélanésiens de Nouvelle Calédonie et des autres pays mélanésiens.

Les descendants des premiers habitants mélanésiens-les kanak- représentent un peu plus de 40% de la population contemporaine. Ils composent une part importante de la diversité culturelle avec les autres ethnies présentes

Au niveau du mode de vie et du droit civil applicable...

Il y a deux réalités : la réalité coutumière mélanésienne et la réalité républicaine.

Ces deux réalités cohabitent et s'influencent mutuellement, bien que le droit Républicain domine et organise l'ensemble de la société. Les droits de l'homme sont les droits rattachés à l'individu : liberté de penser, d'agir, de religion, de propriété, de commercer. Pour ce qui est du citoyen d'origine kanak, les droits de l'individu cohabitent avec les droits autochtones qui sont

par définition des droits collectifs où l'individu n'est jamais pris individuellement mais en tant que composant de son groupe familial et clanique.

Cette ligne de démarcation s'impose en ce qui concerne la gestion des terres et correspond à la division officielle de l'espace foncier Calédonien selon trois types où on distingue les terres du domaine public terrestre et maritime, les terres coutumières et les terres privées.

En ce qui concerne la situation du kanak...

En tant qu'individu, son statut civil personnel est régi par la coutume qui n'est pas écrite puisque dominée par l'oralité.

Le mariage, les adoptions d'enfants, les divorces, la propriété de biens et les successions sont régis par la coutume sous l'autorité du clan. Le clan est par définition l'organisation de base de l'organisation sociale.

Sur le plan de l'ordre public, de faite...

Il y a l'ordre public coutumier et l'ordre public républicain. Mais c'est la justice républicaine de droit commun qui juge tout les délits et crimes sur l'ensemble du Territoire de la NC y compris sur les terres coutumières.

Ce sont les gendarmes qui interviennent en tout lieux pour faire appliquer les lois et règlements.

Les délits civils sont jugés par un tribunal particulier ou siègent des assesseurs coutumiers nommés par les conseils coutumiers.

Cette présentation montre que la réalité sociale, culturelle, institutionnelle et juridique existante en NC est complexe pour ceux qui essayent de le cerner. Mais elle est tout autant pour ceux qui vivent dans le pays et pour les kanak eux-mêmes.

Afin de mieux cerner la place de la coutume ...

Et de l'identité kanak dans l'évolution de la société Calédonienne dans son ensemble, le Sénat Coutumier,



Le chantier prioritaire

SOCLE COMMUN DE



institution mis en place par l'Accord de Nouméa, a engagé un vaste chantier de réflexion sur le socle commun des valeurs kanak.

Ce chantier est soutenu par l'ensemble des groupes politiques du congrès de la NC et par l'ensemble des institutions.

Il mobilise depuis le début de cette année l'ensemble des autorités coutumières, les responsables politiques, syndicaux, associatifs et les autochtones du pays.

Les 7 et 8 juin 2013 se sont tenus à la tribune de KOE dans la commune de TOUHO...

les premiers états généraux sur le thème du droit civil coutumier.

Ses travaux ont mis en évidence la grande cohésion du système des valeurs portant la coutume kanak.

Ainsi ...l'homme sort de la terre au sens de nature et s'identifie à cette nature à travers son totem animal/végétal/minéral qu'il doit respecter tout comme il respecte et croit aujourd'hui en Dieu.

L'individu respecte le groupe familial qui lui réserve une place particulière. Le souffle de la vie vient de la maman et appartient donc à l'oncle utérin.

Les valeurs qui transcendent l'ensemble des principes

de la coutume kanak et qui apparaissent dans tout les discours coutumiers du Nord au Sud jusqu'aux Iles Loyautés sont : le respect, l'humilité et le partage/solidarité.

On retiendra...

que « Si l'identité kanak est fondé sur « le lien à la terre », c'est la « coutume » qui institue son existence et organise la société kanak.

La coutume représente les règles coutumières et le droit coutumier au sens large ; elle contient les us et pratiques ainsi que les valeurs véhiculées.



Les objectifs poursuivis par le Sénat Coutumier sont : « Inscrire le droit coutumier dans un processus d'instauration d'un pluralisme juridique équilibré où le droit coutumier aura toute sa place et dans toutes les branches du droit ».

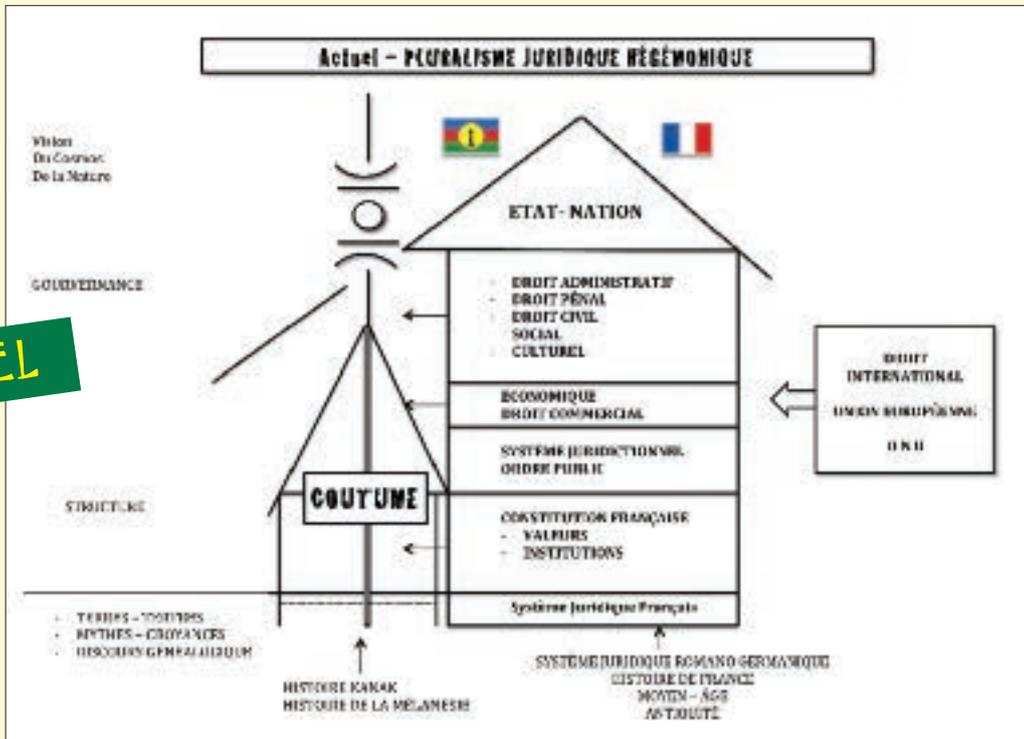
Le sénat coutumier par ce chantier, entend apporter sa contribution à la mise en place de fondations juridiques contemporaines mieux comprises et acceptées par l'ensemble des citoyens calédoniens et plus respectueux de l'histoire des autochtones de ce pays.

re de l'année 2013

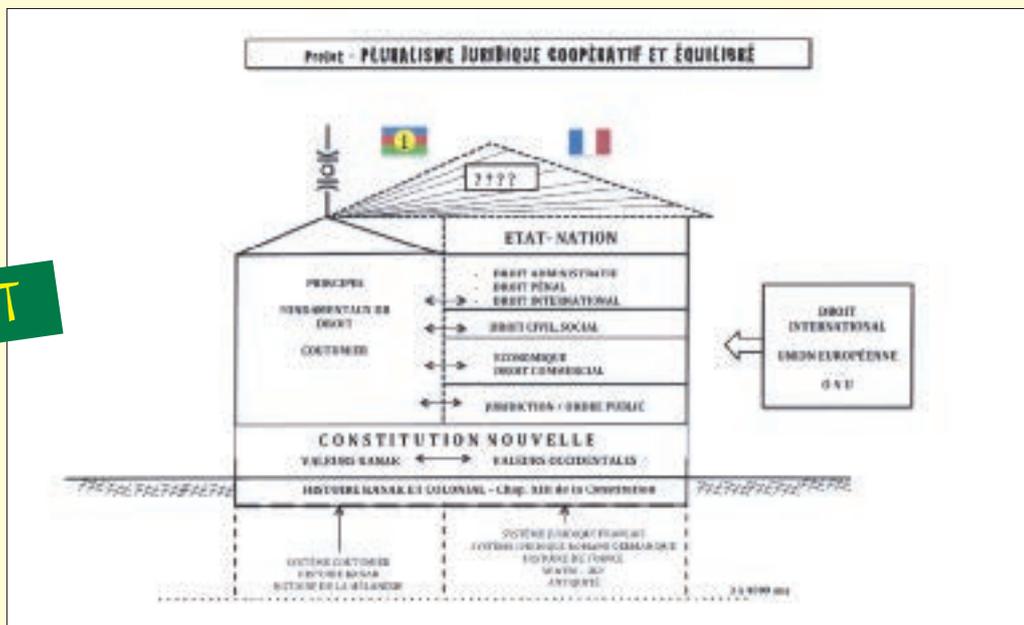
5 VALEURS KANAK

PLURALISME JURIDIQUE COOPERATIF ET EQUILIBRE

ACTUEL



PROJET





18

Cette initiative du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie avait pour but de réunir les dirigeants des Pays et Territoires insulaires du Pacifique pour trouver ensemble des solutions pragmatiques autour du thème du développement durable. L'Océanie, première victime du changement climatique, a besoin de se faire entendre dans le concert des Nations. Porter une voix commune autour de solutions concrètes et adaptables à la zone Pacifique était donc le but d'Oceania 21 Meetings.

Cette première édition, non ouverte au public, a réuni, durant trois jours, près de 300 visiteurs ou intervenants métropolitains ou de la région Pacifique, représentants d'institutions, d'entreprises, de collectivités, d'organismes de recherche, de la société civile ou du monde associatif.

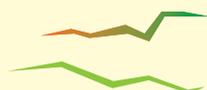
JEUDI

Après une coutume et une prière, Gilbert Tyuionon (Vice-président du Gouvernement de la Nouvelle Calédonie) et Régis Elbez (Haut Commissaire délégué de la République française pour la Province Sud) ont ouvert la conférence.

Anthony Lecren (Membre du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en charge du développement durable, de l'économie, du commerce extérieur, de la biodiversité et de la ZEE), initiateur du Sommet Oceania 21 Meetings a ensuite introduit la conférence et définit ses objectifs.

Lors de ces trois jours, les personnalités des délégations étrangères présentes :

- Henry Puna (Premier Ministre des îles Cook),
- Teuea Toatu (directeur de l'agence de la protection environnementale de Kiribati),
- Dion Taufitu (Membre du parlement de Niue),
- Bradley Tovosia (Ministre de l'environnement, du changement climatique et de la gestion des catastrophes naturelles des Salomon),
- Aliko Faipule Elesi Kerisiano Kalolo (Ministre du développement économique, des ressources naturelles, de l'environnement et de la pêche de Tokelau),
- le Commissaire Aliko Faipule Foua Toloa (Commissaire de la Global Ocean Commission et Ministre de l'énergie du Tokelau),
- Asipeli Palaki (secrétaire permanent pour l'environnement du Gouvernement du Royaume de Tonga),
- Marcelino Pipite (Ministre du tourisme et du commerce extérieur du Vanuatu),
- Mikaele Kulimoetoke (Président de la commission des finances de l'assemblée territoriale de Wallis & Futuna),
- Heidi Bootle (Consule générale d'Australie en Nouvelle-Calédonie),
- Ade Sukenlar (Consul général d'Indonésie en Nouvelle-Calédonie)
- et Linda Te Puni (Consule générale de Nouvelle-Zélande en Nouvelle-Calédonie).



Les 25,26
et 27 avril 2013



OCEANIA 21

MEETINGS



Avant les premières interventions, un message de Nicolas Hulot, apportant son soutien à l'initiative du sommet Oceania 21 Meetings et à la création du think-tank OCEANIA 21, a été lu à l'assemblée présente par Florence Dhie Le Guénédal, membre fondateur du Think Tank et coorganisatrice d'Oceania21Meetings.

La première intervention, faite par Benoit Martimort-Asso (IDDRI, Institut du Développement durable et des relations internationales, à Paris), a présenté l'agenda post Rio, montrant la nécessité et les enjeux de la coopération internationale aujourd'hui, notamment en Océanie. Morgan Gourmelon (Urbaniste Theleme) a lui

défini les termes du vocabulaire commun, pour que l'assemblée puisse s'assurer d'employer la même terminologie durant ces trois jours de conférence. Jacques Godron (président du club des entreprises du grand Paris et président du cercle des relations institutionnelles et territoriales) a alors expliqué quel était l'apport économique du développement durable.

Pour finir cette matinée, Benoit Martimort-Asso a évoqué la création du ThinkTank Oceania 21, en expliquant ce qu'était cet intermédiaire nécessaire dans un contexte mondial, où il faut faire le lien entre la sphère de la recherche et la sphère politique et de l'implication grandissante

de la Société civile pour peser sur les politiques publiques. Comprendre le rôle et savoir travailler et collaborer avec les think tanks devient un critère d'efficacité pour les différents acteurs des négociations internationales du développement durable. L'après midi de ce jeudi 25 avril a abordé deux grands thèmes, l'eau douce et les océans.

EAU DOUCE

Michel Allenbach (Vice Président de l'Université de la Nouvelle-Calédonie) a fait une présentation sur les lentilles d'eau et le projet SAGE Loyautés, montrant le projet de la Province des Iles Loyautés visant à mettre en place une gestion optimisée et partagée de ses lentilles d'eaux souterraines, ressources dont la province est dépendante. Alain Carbonel (directeur général de la Calédonienne des Eaux) a ensuite abordé le thème du traitement des eaux. Il a démontré la nécessité d'assainir les villes et villages par des techniques adaptées à l'évolution économique et démogra-

phique, et aux changements des modes de vies.

OCEANS

Trois interventions ont concerné la thématique des Océans. Lionel Loubersac (Ifremer, délégation Nouvelle-Calédonie) a d'abord évoqué la notion de «Croissance bleue», une réflexion stratégique sur les voies possibles de croissance économique durable liée aux océans, lancée en 2010 par la Commission Européenne. Atoloto Malau (Chef du service environnement de Wallis&Futuna), a lui présenté le 3ème plan quinquennal de l'IFRECOR comprenant la mise en œuvre d'actions autour du changement climatique, avec la création de l'observatoire du changement climatique en milieu récifal. Une troisième intervention sur le thème des océans, faite par Aliko Faipule Foua Toloa (Ministre de l'énergie de Tokelau, et Global Ocean Commission) et Richard Black (Global Ocean Commission, Oxford), a présenté la Global Ocean Commission, une initiative de «The Pew Charitable Trusts» (Oxford), dont l'objectif





20

est de formuler des recommandations politiquement et techniquement applicables sur les court, moyen, et long-termes sur les principales problématiques liées à la haute-mer.

VENDREDI

Quatre grands thèmes : l'urbanisme et l'aménagement, la santé, les énergies renouvelables et la gestion des déchets.

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

Présentation et le retour d'expérience de Jean Claude

Briault (Membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et adjoint au maire de Nouméa, en charge de l'urbanisme) sur le PUD de Nouméa, grande ville pour les îles du Pacifique. Morgan Gourmelen, a ensuite continué sur le sujet de l'urbanisation, en montrant qu'il est nécessaire de «faire de l'urbanisme» en amont, d'organiser la ville, pour maintenir un équilibre organisationnel et préserver la biodiversité. «L'intercollectivité» comme outil organisationnel du développement durable a été abordée par Eric Franceschini (directeur du syndicat intercommunal du Grand Nouméa) qui a fait un point sur la situation actuelle et l'avenir de l'intercommunalité du Grand Nouméa.



LA SANTE

Présentation de Bernard Rouchon (directeur ASSNC, l'Agence sanitaire et Sociale de la Nouvelle-Calédonie) avec le compte rendu du séminaire «Mange mieux, bouge plus». Toujours sur le thème de l'alimentaire, François Japiot (Conseiller au Ministère et à la Chambre d'Agriculture du Vanuatu) a abordé le sujet de l'agriculture biologique, qui est une évidence au Vanuatu car la quasi-totalité du territoire est cultivée sans aucun intrant chimique...

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Catherine Delorme (Gérante du Cabinet CAPSE) a ouvert la séance avec une présentation des énergies renouvelables, en Océanie et en Nouvelle-Calédonie. Aurélien Louis (directeur de la DIMENC), a alors enchaîné sur la nécessité de favoriser la diffusion du thermique dans le Pacifique. Par la suite, Frédéric Petit (directeur COFELY VANUATU) a évoqué l'expérience des énergies renouvelables au Vanuatu, ainsi que les bio fuels. François Japiot a de nouveau pris la parole pour parler de l'expérience de la biomasse au Vanuatu, ayant pour but de compléter l'offre de «carburant vert».

*Gilbert Tuyenon,
premier vice président
du gouvernement*



Les 25, 26
et 27 avril 2013

IA 21

SE

MEETING



Certains archipels comme Tokelau ont choisi de manière volontariste de passer en 100% énergies renouvelables. Ce sera aussi le cas des Iles Cook dont le premier ministre Henry Puna a pris en 2011 des engagements visant à 50% d'énergies renouvelables en 2015 et à 100% en 2020.

Monsieur Henry Puna a insisté sur l'importance pour les petits territoires insulaires du Pacifique de montrer l'exemple face aux "grands pays"

GESTION DES DECHETS

Le sujet de la gestion des déchets a été évoqué par trois intervenants. Didier Chabaud (Mont-Dore Environnement) a présenté l'importance et les enjeux du tri sélectif.

Bernard Creugnet (TRECOCODEC) a ensuite abordé la notion de «responsabilité élargie du producteur» (REP), désignant les démarches et dispositifs qui restaurent la responsabilité des producteurs de produits concernant la gestion des dé-

chets qu'ils ont générés dans leur processus de production. Enfin, Catherine Delorme (CAPSE), a présenté la Convention de Bâle, traité international conçu pour réduire la circulation des déchets dangereux entre les pays, déjà signée par certains pays de l'Océanie et la convention de Waigani qui regroupe 14 Territoires insulaires du Pacifique.

SAMEDI

Deux thèmes, les ressources et le développement des terres coutumières

RESSOURCES

Lionel Loubersac (Ifremer) a d'abord démontré les enjeux des grands fonds océaniques. En lien avec ce sujet, Aliko Fai-pule Foua Toloa (Ministre de l'Energie du Tokelau) a évoqué les considérations sociales et politiques de l'exploitation minière des fonds marins pour les nations du Pacifique. Aurélien Louis (directeur DIMENC) a présenté les potentialités que représentent les ZEE pour la Nouvelle-Calédonie. Jacques Godron a alors évoqué la notion d'Archipel Durable, concept fondé sur une promesse de création de valeur commune pour tous les territoires d'Océanie.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Aliko Fai-pule Foua Toloa, Ministre de l'énergie de Tokelau, a fait deux présentations très impressionnantes et alarmantes. La première présentation sur la "Justice climatique" a insisté sur les conséquences du dérèglement climatique en Océanie et principalement à





22

Tokelau. Intitulé «Back to the future» cette présentation fait appel à nos émotions et délivre un message puissant en mettant en scène un dialogue entre le Ministre et son petit-fils, qui lui pose des questions sur le devenir de son pays face au changement climatique.

La seconde sur les énergies renouvelables, «everyone wants to be N°1» informe comment Tokelau est devenu le premier pays avec 100% d'énergies renouvelables au monde et qu'il sera malheureusement le premier pays à disparaître à cause de la montée des eaux.

Cette présentation démontre la volonté de résister de Tokelau avec le message clé : "le changement climatique est une responsabilité globale et

chaque nation doit assumer sa part pour minimiser l'impact en agissant maintenant puisque nos actions présentes vont déterminer notre futur".

DEVELOPPEMENT EN TERRES COUTUMIERES

La possibilité de développement en terre coutumière a été démontrée grâce aux interventions du Cabinet Lecren sur les ZODEP et de Jean Waikedre (Directeur Serei No Nengone) avec le Santal à Maré.

Les deux premières actions menées par le Gouvernement de la NC ont pour objectif d'aider au développement économique dans les zones coutumières tout en respectant le droit coutumier et le droit commun.



AUSTRALIE, NOUVELLE-ZELANDE ET INDONESIE

Les 3 consuls des grands pays du Pacifique voisins présents sont intervenus au cours des débats pour apporter leur soutien à l'initiative d'Oceania 21 meetings.

DECLARATION COMMUNE

Les dirigeants océaniques se sont concertés pour rédiger une déclaration finale, intitulée «Aidez-nous à sauver Tokelau» qui a été signée par les délégations présentes. Ce texte affirme la volonté des dirigeants du Pacifique de porter d'une

seule voix les messages de l'Océanie en matière de développement durable afin de mieux se faire entendre dans le concert des nations. Il apporte aussi son soutien au ThinkTank Oceania 21 dont la mission sera de recenser les études, projets et actions tant au niveau du Pacifique que des autres continents et de diffuser ces informations via le site www.oceania21.nc.



Les 25, 26
et 27 avril 2013

OCEANIA 21

MEETINGS



PRESIDENCE TOURNANTE DU SOMMET DU DEVELOPPEMENT DURABLE OCEANIA21 MEETINGS

Sur proposition d'Anthony Le-cren, les dirigeants océaniques ont donné la présidence de la première édition d'OCEANIA 21 Meetings à Aliko Faipule Foua Toloa, Ministre de l'énergie de Tokelau.

Le dernier jour et lors des conclusions il a été décidé que l'an prochain la présidence du Sommet serait tenue par le Vanuatu.

Mr Marcelino Pipite, ministre du Commerce et du Tourisme du Vanuatu a accepté et donné rendez-vous l'an prochain pour la seconde édition d'OCEANIA 21 Meetings.



Extrait de l'intervention du sénat à Oceania 21:

- le droit coutumier ou les droits autochtones constituent une norme juridique reconnue par les nations unies, qu'il appartient aux peuples premiers quelque soit leurs statut étatique de faire valoir collectivement dans les instances internationales et sur les problématiques liés à la protection de l'environnement et au réchauffement climatique.

- L'expertise des peuples autochtones dans la gestion de leurs espaces naturelles, dans la gestion des crises environnementales passées et dans l'utilisation des ressources génétiques de la biodiversité doit être reconnue et valorisée.

- La reconnaissance des droits autochtones a pour conséquence une nouvelle gouvernance qu'il faut pouvoir impulser dans nos pays en trouvant des équilibres appropriés entre démocratie des droits de l'homme et légitimité liée aux droits historiques de peuple premier autochtone.

- la solidarité des pays frères du pacifique, peut s'exprimer à partir de leviers financiers provenant de l'exploitation des ressources naturelles que l'on peut qualifier de patrimoines autochtones.

- le principe de la compensation carbone et patrimoniale pourrait être développé sur cette base.

La promotion des valeurs et principes de la coutume doivent constituer les fondements de politiques communes de coopération ;

Accueil du Groupe Mélanésien Fer de Lance par le Président Luc WEMA

Mercredi 19 mars
2013

Paroles en langues aux autorités coutumières.

- ◆ Chers responsables du FLNKS Madame, Messieurs les ministres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
- ◆ Mesdames, Messieurs les élus
- ◆ Honorables président du groupe Fer de Lance et premier ministre Commodore Voreqe Bainimarama
- ◆ Honorable premier ministre Hon. Leo Dion du gouvernement de Papouasie Nouvelle-Guinée.
- ◆ Monsieur Hon. Edward Nipakei Natapei, premier ministre du Vanuatu
- ◆ Monsieur Hon. Gordon Darcy Lilo, premier ministre du Salomon
- ◆ Messieurs les représentants des membres observateurs et invités spéciaux Mesdames et Messieurs

24

...vous honorez la légitimité que nous portons en tant que peuple premier, peuple autochtone de ce pays...

C'est un immense honneur pour nous représentants des chefferies et des autorités coutumières de Kanaky-Nouvelle Calédonie, de vous accueillir ici sur la terre de nos ancêtres.

Par votre présence ici devant notre MWA KAA, vous honorez la légitimité que nous portons en tant que peuple premier, peuple autochtone de ce pays.

En retour, nous vous ouvrons les portes de notre pays et demandons à l'esprit de cette terre, de Dieu le créateur de vous accompagner, d'être avec vous et de vous guider du sud au nord et jusqu'aux Iles loyautés. Vous êtes autorisé à marcher, à chanter, à crier, à danser comme bon vous semble. En effet, c'est au nom des autorités coutumières légitimes de Kanaky-Nouvelle Calédonie que nous vous ouvrons la porte du pays et je rajouterai que Nul président de quelques institutions que ce soit, ne doit bafouer le droit à l'hospitalité que détient ici dans ce pays, le peuple kanak et nos chefferies.

Monsieur le Président, chers frères hôtes,

Nous avons vécu la colonisation différemment chacun dans son contexte tantôt avec la France tantôt avec l'Angleterre Le mouvement de décolonisation qui s'est amorcé au lendemain de la seconde guerre mondiale sous l'égide de l'ONU avec la résolution 15-14 sur les droits des peuples à disposer d'eux mêmes, n'a pas connu ici les mêmes développements que chez vous. Depuis 1946 et la fin du régime de l'indigénat les coutumiers que nous

sommes perdait progressivement leurs prérogatives écrasées par le système républicain et il aura fallu la lutte politique du FLNKS de 1984/1988 et les négociations menées par JM Tjibaou en 1988, pour que les autorités coutumières puissent retrouver une place. Cela s'est traduit par la mise en place des 8 conseils coutumiers et le conseil coutumier territorial. L'accord de Nouméa signé en 1998, en créant ensuite le Sénat Coutumier a permis de progresser et nous travaillons pour préciser et consolider la place des autorités coutumières sur l'échiquier institutionnel.

Comme sans doute, pour chacun des pays de la Mélanésie présent, le peuple kanak n'a pas d'organisation verticale. Chaque chefferie exerce ses prérogatives coutumières dans les limites de son territoire et celles-ci concernent le droit civil, la gestion des terres coutumières et l'organisation sociale coutumière. Partant de cette réalité, nos prédécesseurs ont travaillé depuis 1988, de manière à ce que le Sénat Coutumier soit la grande case Kanak portant la parole des 8 conseils coutumiers. Il faut aussi préciser que depuis l'accord de Nouméa, la reconnaissance de l'identité kanak est intégré dans la constitution française et le sénat coutumier est la deuxième institution de la NC après le Congrès de la NC.

Il reste cependant encore beaucoup de chemins à parcourir, car le Sénat Coutumier ne dispose pas de moyens propre pour intervenir dans ses domaines de compétence et notre objectif est vraiment que le sénat coutumier acquière le statut de deuxième chambre parlementaire ayant pouvoir de veto sur tout ce qui

concerne le droit coutumier et le patrimoine naturel. La tradition mélanésienne est riche de principes humanistes et de solidarité. Nous réfléchissons sur le rôle de l'institution Sénat Coutumier en tant que garant des intérêts autochtones et garant d'un projet de société reconnaissant le pluralisme juridique et permettant la coexistence sur un même plan d'égalité, le droit coutumier et le droit commun.

Permettez moi, Monsieur le Président, honorables premiers ministres et ministres des pays frères de la Mélanésie de poursuivre mon discours sur l'action du Groupe des Fers de Lance.

En effet, beaucoup d'entre nous étaient des militants de terrain à l'époque de la lutte du FLNKS. Au nom de notre peuple, nous tenons à vous témoigner ce jour notre reconnaissance pour le soutien que vous avez manifesté à notre combat à travers la création du Groupe des Fers de Lance et jusqu'à nos jours au côté du FLNKS

FERS DE



LANCE



Comme vous le savez, d'autres dangers nous guettent comme

...Nous soutenons ici son action et nous sommes convaincus Monsieur le Président, que la force diplomatique collective que dégage le groupe Fer de Lance Mélanésien...

les conséquences du réchauffement climatique ou la mondialisation avec les intérêts croisés et parfois antagoniques des grandes puissances. Aujourd'hui, d'autres frères mélanésiens souffrent et continuent de subir la violence d'un Etat étranger qui s'est érigé en patron souverain sur leurs terres. La violation quotidienne des droits humains exercés contre les frères autochtones de West PAPUA nous interpelle et nous empêche de « dormir ».

Une association a même été créée ici pour apporter notre solidarité. Nous soutenons ici son action et nous sommes convaincus Monsieur le Président, que la force diplomatique collective que

dégage le groupe Fer de Lance Mélanésien saura faire progresser cette cause. Nous souhaitons que la coopération entre les pays frères de la Mélanésie se consolident pour mieux appréhender ces risques et faire profiter aux mieux nos populations des avantages d'une vision commune, enracinée, endémique autrement dit mélanésien dans ce bassin du pacifique sud.

Nous souhaitons enfin que la place des coutumiers mélanésiens soit mieux pris en compte dans la gouvernance de nos pays

bles coutumiers sur les grands enjeux qui se posent à nos sociétés.

2°) Nous demandons que soit promu en Nouvelle-Calédonie l'apprentissage du Bichlamar et du Pitchin : ce sera, nous pensons un premier pas pour faciliter les échanges.

3°) Nous proposons que soit mis en place avec le concours si nécessaire de la France, de l'Australie et la Nouvelle-Zélande des programmes communs de formation et de coordination dans les domaines régaliens et que ces pro-

peuple Kanak et marquons notre solidarité avec les autres peuples frères en souffrance.

- Souhaitons que l'esprit mélanésien faite de bonté, de respect et d'humanisme rayonne sur notre Mélanésie et sur notre Océanie. Vive la coutume pour consolider notre identité mélanésienne pour un Pacifique Libre et Solidaire.

Longue vie encore au Groupe du Fer de Lance Mélanésien,

Le Président Luc WEMA



respectifs en complémentarité avec le pouvoir politique.

Monsieur le Président,
Honorables ministres et représentants des pays frères de la Mélanésie Mesdames et messieurs les élus Mesdames et messieurs les responsables du FLNKS
Je voudrais pour conclure faire trois demandes au groupe de fer de lance mélanésien :

1°) La première est de vous demander que soient organisés des forums regroupant les responsa-

grammes soient destinés aux ressortissants de nos pays.

Encore une fois, nous sommes honorés de votre visite, honorables Présidents, premiers ministres, ministres de Fidji, du Vanuatu, des Salomons Islands, de Papouasie Nouvelle-Guinée.

BON SEJOUR PARMI NOUS et encore une fois :
Toute notre reconnaissance pour les 25 ans de soutien à la cause du



Discours de remerciements du Premier Ministre fidjien, M. J.V.Bainimarama

Mercredi 19 juin 2013



Victor Tutugoro, nouveau président du Fer de Lance

La responsabilité nous incombe pour assurer sa durabilité et que les générations futures pourront proclamer qu'ils ont toujours une culture distincte et des traditions. Les Festivals d'Arts Mélanésiens et les initiatives nationales pour conserver des informations culturelles et la connaissance de tradition sont clairement reconnues et vivement encouragées.

Nous avons maintenant la technologie pour se faire et devons pleinement l'utiliser. J'aimerais souligner ici que la connaissance traditionnelle est la propriété intellectuelle que l'on ne peut pas apprendre dans une institution.

Mon conseil est donc que les aînés communiquent cette connaissance à vos peuples, aux plus jeunes pour entendre et converser au plus profond de vos cœurs votre culture.

Ceci étant dit, encore une fois, au nom de tous les dirigeants et des délégations du MSG, je tiens à exprimer ma plus profonde appréciation pour votre geste coutumier et de nous avoir permis d'être parmi vous aujourd'hui. Que Dieu nous bénissent tous.

Merci beaucoup

Vinaka Vakalevu

permis de partager votre héritage Kanak qui est unique et spécial, avec votre geste coutumier.

Ceci me démontre que nos riches cultures et traditions Mélanésiennes riches ont survécus au travers des générations et offrent la cohésion qui maintient nos peuples ensemble.

...Nous avons maintenant la technologie pour se faire et devons pleinement l'utiliser...

Vous noterez que le MSAG a développé des initiatives conformément au Traité pour la Protection de la Connaissance Traditionnelle et les Expressions Culturelles afin de mettre en place les mesures qui protégeront et conserveront nos cultures et traditions; que ce soit des expressions à travers le folklore, la chanson et la danse, connaissance, les arts, la flore et la faune.

lentes dispositions qui ont été prises pour l'accueil du 19ème Sommet des Leaders du MSG.

Je présente mes plus profonds respects au Sénat Coutumier, son Président, M. Luc Wema, les Présidents des Provinces Sud, Nord et des îles Loyautés, ainsi que les Grands Chefs coutumiers.

Personnellement, c'est pour moi un honneur et un privilège, et je parle aussi au nom de toutes les délégations présentes ici, de nous avoir

- ◆ M. Luc Wema, Président du Sénat Coutumier,
- ◆ Membres distingués du Sénat Coutumier,
- ◆ Dignitaires et Ministres,
- ◆ Vos Excellences,
- ◆ Mesdames, Messieurs.

Ni Sa Bula Vinaka. Bonjour,

Tout d'abord, je voudrais prendre cette opportunité pour vous remercier, vous et votre peuple, pour cette occasion d'être présent ici dans votre beau pays et pour les excel-

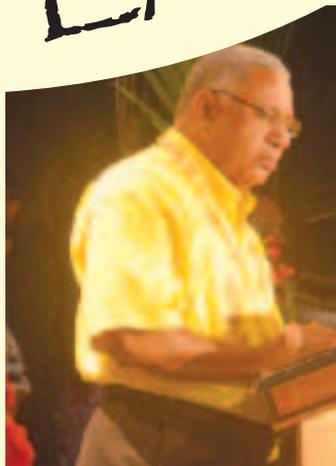


**Discours d'ouverture du 19ème sommet
du Groupe Mélanésien Fer de Lance
prononcé par M. Victor TUTUGORO**

Mercredi 19 juin
2013

«*Consolidons Notre Identité Mélanésienne pour un Pacifique Libre et Solidaire* »

LANCE



- ◆ **Monsieur Voreque BAINIMARAMA, 1er Ministre de la République de Fidji,**
- ◆ **Honorable Gordon Darcy LILO, 1er Ministre des Iles Salomon,**
- ◆ **Honorable Moana CARCASSES, 1er Ministre de la République de Vanuatu,**
- ◆ **Honorable Leon DION, vice 1er Ministre de l'Etat Indépendant de Papouasie Nouvelle Guinée,**
- ◆ **Monsieur Harold MARTIN, Président du gouvernement de la Nouvelle Calédonie,**
- ◆ **Monsieur le Représentant de l'Etat,**
- ◆ **Monsieur Rock WAMYTAN, Président de congrès de la Nouvelle Calédonie,**
- ◆ **Madame et Messieurs les Présidents de Province,**
- ◆ **Mesdames et messieurs les élus du congrès et des provinces,**
- ◆ **Messieurs les maires des communes de Nouvelle Calédonie,**
- ◆ **Monsieur Mickael SOMARE, et Monsieur Ham LINI représentant des pères fondateurs du GMFL,**
- ◆ **Monsieur WARDANA, vice-ministre des affaires étrangères de la République d'Indonésie,**
- ◆ **Monsieur TAVOLA et Monsieur Jo NATUMAN, représentant la mission EPG,**
- ◆ **Monsieur Oscar TEMARU, représentant du Tavini Huiraatira de Tahiti Maohi,**
- ◆ **Monsieur Otto ONDOWAME, représentant du Comité West Papua**
- ◆ **Mesdames et Messieurs,**

C'est avec beaucoup d'émotion que j'ai l'honneur de prendre la présidence de notre Groupe, le GMFL, au nom du FLNKS, à la suite de l'honorable Commodore VOREQE BAINIMARAMA au nom de la République de FIDJI.

C'est la seconde fois que le sommet se tient en Kanaky-Nouvelle-Calédonie. La première fois en 2001, il le fût dans un contexte politique interne autrement plus difficile.

C'est aussi la seconde fois que vous, les plus hauts représentants des 4 pays frères mélanésiens, Etats indépendants, acceptez de confier à nouveau au FLNKS, la responsabilité de présider la destinée du groupe durant les 2 prochaines années. En 2001, C'est Rock WAMYTAN qui assumait cette responsabilité au nom du FLNKS.

C'est la preuve indéfectible de la solidité et de l'enracinement de l'engagement fraternel que les pères fondateurs de notre organisation ici présents ont inspiré en créant le GMFL en 1988 et que vous continuez à porter envers le FLNKS représentant du combat du peuple Kanak pour l'accession de son pays à la pleine souveraineté.

...au nom des citoyens et des institutions de ce pays, vous porter notre reconnaissance la plus chaleureuse...

Je voudrais au nom de notre mouvement, au nom du peuple Kanak, au nom des citoyens et des institutions de ce pays, vous porter notre reconnaissance la plus chaleureuse.

Depuis 25 ans, la Mélanésie a beaucoup progressé, soumise en cela à des mutations profondes dans chacun de nos pays et par les évolutions que notre grande région connaît.

- La question de l'indépendance de la Kanaky-Nouvelle-Calédonie est toujours d'actualité mais elle s'inscrit désormais dans un processus politique de l'ADN dont une mission de notre organisation a pu constater il y a quelques mois les évolutions internes.

- Les développements en cours depuis 25 ans dans chacun de nos pays, place la Mélanésie au cœur de nouveaux défis pour chacun de nos pays et de nos gouvernances.

- Le poids géographique, démographique, économique de la Mélanésie dans son ensemble est une réalité et son potentiel en fait un ac-



teur majeur et convoitée de notre grande région dont la responsabilité est attendue.

- Le GMFL s'est mis au diapason de cette évolution en créant son siège et son secrétariat à Port Vila en 2010. Cette structure pérenne dirigée par notre D.G. Peter FORAU donne désormais une envergure opérationnelle novatrice aux décisions prises par nos leaders.

La présidence du FLNKS que j'aurais l'honneur de conduire pour les deux prochaines années devra permettre au GMFL de relever 5 grands défis

• Le 1er est celui de l'organisation du GMFL :

- Il faut consolider dans ses moyens, technique, financier, humain, juridique et statutaire,
- Il faut parfaire dans sa relation avec





Passation de pouvoir entre l'ancien président Mr Bainimarama et Victor Tutugoro au centre culturel Tjibaou



les pays membres pour qu'elle puisse répondre au mieux et efficacement à toutes les sollicitations de ses pays membres dans le respect de l'indépendance des pays,

- Il faut faire connaître le GMFL dans chacun de nos pays respectifs auprès de nos populations,
- Il faut construire la place du GMFL par rapport aux autres organismes régionaux dont nos pays sont membres.

• **Le second défi a trait à la capa-**



cité de la Mélanésie à devenir une zone de stabilité, condition nécessaire pour le développement, le progrès et la solidarité entre les peuples de la Mélanésie mais aussi de l'Océanie.

• Le 3ème défi est délicat parce qu'il

...Nous avons montré en 2011 que nous étions capables d'en discuter...

s'agira d'accompagner les processus en cours au sein de la Mélanésie. Nous avons montré en 2011 que nous étions capables d'en discuter. Notre présidence arrive dans un contexte où les situations sont devenues matures. Le GMFL peut être un levier au service de ces évolutions.

- La Kanaky-Nouvelle-Calédonie va

entrer durant cette présidence à partir de 2014 dans la dernière mandature de l'Accord de Nouméa qui prévoit le référendum d'autodétermination. Cette échéance doit être préparée.

- FIDJI est engagé sous la responsabilité du Premier MINISTRE dans un processus jusqu'en fin 2014. Ce processus est attendu de tous. Le GMFL peut y jouer un rôle.

- La situation du peuple de WEST PAPUA aura été un véritable enjeu pour ce 19ème SOMMET qui en a beaucoup discutée. Le GMFL doit être un appui au peuple de WEST PAPUA.

- Le 4ème défi est de donner suite

...Le GMFL doit être un appui au peuple de WEST PAPUA...



au travail important et précieux qui a été fait par les EPG sur le rôle que le GMFL pourrait jouer durant les deux prochaines décennies et les moyens qu'il mettra en place pour aller de l'avant.

Enfin, et pour ce qui nous concerne en Kanaky-Nouvelle-Calédonie, travailler inlassablement à une meilleure intégration de notre pays à la région et au GMFL à travers les outils



Georges Mandaoué, membre du gouvernement chargé des affaires coutumières et Luc Wema, Président du Sénat Coutumier

mis en place par le GMFL.

Ces défis sont extraordinairement élevés pour le FLNKS, mouvement de libération, qui n'aura pas les moyens de chacun des pays frères indépendants.

Pour réussir ces défis et réaliser les objectifs attachés, notre présidence cultivera résolument une très grande concertation et proximité avec tous les pays membres pour mettre en œuvre les recommandations de ce 19ème sommet.

La connaissance et la place que vous occupez dans la région et sur

le plan international seront en permanence sollicitées, tout simplement parce que nous restons un pays en devenir.

Je vous remercie de votre écoute. Je vous souhaite la bienvenue et un bon séjour en Kanaky-Nouvelle-Calédonie.

Je déclare au nom du FLNKS ce 19ème SOMMET du GMFL ouvert ici au CCT, à Nouméa, en Kanaky-Nouvelle-Calédonie. Je lui souhaite de réussir ces travaux.

Victor TUTUGORO



LANCÉ



Annexes

Les recommandations clés de la 2^{ème} Mission
Ministérielle en Nouvelle-Calédonie 13-18 août 2012

(I) Il est recommandé que le FLNKS réaffirme sa position dans le processus de l'Accord de Nouméa étant donné qu'il revendique que son seul objectif est d'atteindre la pleine souveraineté. Par la suite, le FLNKS devra ouvertement discuter de ses objectifs avec le GMFL et convenir d'une stratégie commune sur les éléments pertinents de l'Accord de Nouméa afin d'avancer d'une manière efficace pour la mise en œuvre de ces objectifs, tout en gardant à l'esprit les intérêts du peuple Kanak.

(II) Avec ces positions bien établies, le FLNKS et le GMFL pourraient alors formuler une stratégie claire dans la préparation pour le référendum, tout en mesurant l'étendue de l'implication du GMFL. Ainsi, le GMFL pourra s'assurer qu'il demeure stratégique dans ses implications avec le FLNKS et par la même, le peuple Kanak serait plus coordonné dans ses préparatifs et sa participation dans tous les différents secteurs de gouvernance et d'économie, y compris les trois comités de pilotage.

(III) Le Secrétariat du GMFL et le FLNKS développeront une meilleure stratégie de communication et mettront en place une unité au sein du Secrétariat ainsi qu'un Officier de liaison dans le bureau politique du FLNKS;

(IV) Le FLNKS aura la tâche de mettre en valeur le rôle de l'UNC24 et la mise en œuvre de l'Accord de Nouméa;

(V) Le FLNKS, en consultation avec le GMFL, organisera un symposium et invitera les différents partis politiques Kanak et ses partenaires, tels que les Chefs Coutumiers, les professeurs, les femmes, les jeunes, les groupes religieux, etc, pour dialoguer sur leur statut politique futur avant le prochain sommet du GMFL;

(VI) Avec l'accord de la Nouvelle-Calédonie pour accueillir le 25^{ème} anniversaire du GMFL et ses dirigeants en 2013, le GMFL devrait se servir de cette opportunité plus avant pour promouvoir la cause de la décolonisation.

Le GMFL avec l'accord de la Nouvelle-Calédonie pourrait explorer l'option d'avoir une assemblée mixte / une visite de l'ONU et la Nouvelle-Calédonie pour promouvoir l'Accord de Nouméa et déterminer quelles seraient les domaines dans lesquelles l'ONU et le GMFL pourraient aider afin que le processus soit aussi juste et transparent que possible et en accord avec les normes internationales.

(VII) Un des pays membres de GMFL devra être sélectionné pour accueillir le prochain Séminaire Régional du C24 du Pacifique en 2013 avant le prochain sommet de GMFL;

(VIII) Le GMFL devra continuer d'évaluer et de contrôler la mise en œuvre de l'Accord de Nouméa selon une chronologie qui sera développée par le Secrétariat et il devra définir les responsabilités entre le GMFL et le FLNKS ;

(IX) Afin de compléter le travail de l'ONU C24, le GMFL continuera à encourager toutes les parties à respecter la chronologie de l'Accord de Nouméa et offrira son aide lorsque cela sera possible;

(X) Le GMFL, en consultation avec le FLNKS, et avec l'accord du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, interviendra pour obtenir une aide financière de la part de l'ONU pour assister les besoins de développement du peuple Kanak et des pauvres en Nouvelle-Calédonie.

(XI) Le GMFL considérera les options suivantes pour aider les étudiants Kanak à obtenir des bourses d'études dans les domaines suivants :

- Education
- Loi
- Science — médecine
- Recherche
- Aviation (Pilotes, ingénieurs)
- Tourisme & Collectivités
- Restauration

Contactez des partenaires potentiels pour fournir des bourses aux jeunes Kanak;

Se rapprocher des universités dans la région, par exemple l'Université du Pacifique Sud, afin de considérer les étudiants de Nouvelle-Calédonie dans la même catégorie que des étudiants régionaux (et non pas comme des étudiants internationaux) afin de leur permettre d'obtenir des frais de tuitions réduits; et

c) Envisager d'établir un fond du GMFL pour offrir des bourses à des étudiants Kanak dans des institutions tertiaires dans la région.

(XII) Le GMFL aidera dans la mise à disposition de spécialistes afin d'augmenter les capacités des jeunes Kanak dans des domaines spécifiques d'intérêt;

(XIII) Le GMFL aidera le peuple Kanak à travers le FLNKS et le Sénat Coutumier afin de concilier et résoudre leurs différences;

(XIV) Dans le cas d'une demande de la part de la Nouvelle-Calédonie de faire partie du GMFL, cette demande sera prise en considération par rapport au rôle du GMFL dans la mise en œuvre de l'Accord de Nouméa après consultation avec le FLNKS;

(XV) Le Rapport de Mission devra être approuvée par les dirigeants;

(XVI) Le Rapport sera partagé avec le Comité des 24 de l'ONU de; et

(XVII) Les membres du GMFL et le Secrétariat incluront les recommandations de la mission dans leur déclaration qui sera envoyée aux Nations unies vers

(XVIII) Septembre/octobre 2012.



Discours de clôture du 19ème sommet du Groupe Mélanésien Fer de Lance par le Commodore BAINIMARAMA, Président sortant du GMFL, Premier Ministre de la République de Fidji.

Mercredi 19 juin 2013

FER DE

- ◆ La Présidence entrante du GMFL et porte-parole du FLNKS, M. Victor Tutugoro;
- ◆ Le Premier Ministre des îles Salomon,
- ◆ L'Honorable Gordon Darcy Lilo;
- ◆ Le Premier ministre de la République du Vanuatu,
- ◆ L'Honorable Moana Carcassas;
- ◆ Le Vice-Premier Ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée,
- ◆ L'honorable Leo Dion;
- ◆ Messieurs les Ministres des Affaires étrangères;
- ◆ Mmes et Mrs les observateurs;
- ◆ Invités spéciaux;
- ◆ Mmes et Mrs les Hauts fonctionnaires;
- ◆ Mesdames et messieurs.

Bula Vinaka, Good evening et Bonsoir.

Cette soirée marque un jalon très significatif pour le Groupement du

Fer de lance Mélanésien (GMFL), car nous sommes réunis non seulement pour la passation de sa présidence, mais aussi pour célébrer ses vingt-cinq ans en tant que groupe régional majeur.

Pendant un quart du siècle, le GMFL a fourni un forum opportun pour nos nations afin de forger des liens politiques, économiques et sociaux plus rapprochés, cela nous a aussi permis de chercher des domaines d'intérêt commun et de trouver des voies pour améliorer mutuellement les vies de nos peuples.

Ce soir, alors que nous faisons une pause pour réfléchir sur l'histoire brève mais impressionnante du



GMFL, nous devrions tous avoir une grande fierté pour ce que nous avons déjà accompli. Le résultat de cette vision partagée pour une intégration régionale plus rapprochée, la solidarité du GMFL n'a jamais été plus forte.

Ensemble, nous restructurerons le paysage du Pacifique pour mieux répondre aux besoins, aux demandes et aux aspirations de nos peuples. Quand Fidji a assuré la présidence du GMFL il y a juste un peu plus de deux ans, notre objectif était centré sur la concrétisation des liens de la solidarité Mélanésienne au travers de développements politiques concrets. Grâce au grand support de toutes les nations

...En tant que groupe, nous avons réaffirmé notre engagement avec une vision élargie...

membres, nous avons pu accomplir un certain nombre d'accomplissements significatifs. Ce soir, nous transmettons la présidence d'une organisation qui s'est renforcée, qui a sculptée une présence régionale et internationale plus ferme et qui a une vision

plus claire et une feuille de route pour l'avenir. Au point de vue économique, le commerce entre les pays membres du GMFL est en hausse. En tant que groupe, nous avons réaffirmé notre engagement avec une vision élargie, un marché unique et une union économique qui permet un mouvement libre des marchandises, des services, de la main d'œuvre et des capitaux. Nous avons déjà fait beaucoup de progrès dans cette direction. Des démarches significatives ont été accomplies pour une mise en place complète des contrats commerciaux sous l'égide du GMFL au travers de l'abolition de contraintes commerciales entre nos nations. Et le plan de mouvement des compétences du GMFL permettra désormais le mouvement libre de personnel qualifié dans la région.

J'ai aussi le plaisir de noter que nos Ministres du Commerce, lors de leur réunion inaugurale historique il y a juste quelques semaines, ont récemment approuvé un projet révisé basé sur les échanges commerciaux entre les membres du GMFL qui offre une intégration plus profonde au-delà des marchandises, des services, des inves-



LANCE



...Ces deux dernières années ont aussi vu des avancées dans un grand nombre d'autres points importants...

tissements et le mouvement provisoire de main-d'œuvre. Je suis personnellement très enthousiasmé par le potentiel que cela représente pour nos économies et nos peuples.

Etant donné que le libre commerce des marchandises, des services et des investissements est crucial pour notre développement économique et l'amélioration du niveau de vie de nos peuples, je crois qu'il est critique que l'on ins-

titutionnalise le forum des Ministres du Commerce de GMFL et que ce forum rapporte directement sur une base régulière aux leaders du GMFL.

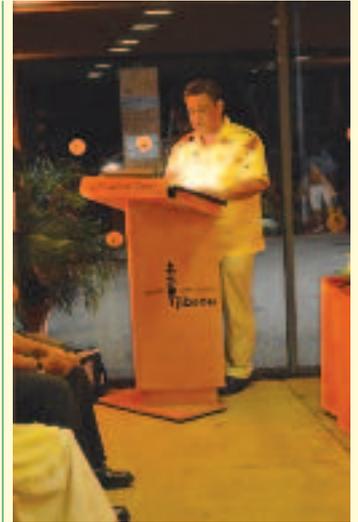
Ces deux dernières années ont aussi vu des avancées dans un grand nombre d'autres points importants. Des accomplissements notables ont été faits dans les domaines de coopération douanière, la biosécurité, la pêche et la préservation culturelle.

...Je suis confiant que nous serons entre de très bonnes mains avec à la présidence du GMFL...

Nous nous sommes engagés pour une coopération régionale et la collaboration entre nos services de police afin de faire face aux crimes transnationaux. Un Service d'Opérations de maintien de la paix a été établi au Secrétariat du GMFL afin de mettre en place une unité de pour des missions de maintien de la paix. Et avec la menace claire et présente du changement climatique, nous nous sommes engagés à la protection de notre environnement et des peuples qui en dépendent pour leurs manières de vivre. Je note que l'on considère établir un Fonds Climatique Vert Mélanésien, qui financera des initiatives environnementales régionales. Cependant, nous devons aussi reconnaître qu'il y a toujours beaucoup de défis de surmonter et beaucoup encore à accomplir. Je vous encourage à lire attentivement le rapport préparé par le Groupe des Personnes Eminentes qui vous sera présenté lors de ce sommet. Dans ce contexte, nous devons être réalistes, innovateurs et focalisés vers l'avenir.

Très distingués collègues,

Je suis confiant que nous serons entre de très bonnes mains avec à



la présidence du GMFL le Front de Libération National Kanak et Socialiste (FLNKS) de la Kanaky ou Nouvelle-Calédonie.

Ceci arrive à un moment crucial dans l'histoire du peuple Kanak. Il est au centre du tracé de son parcours vers l'autodétermination, la décolonisation et l'indépendance. Cette cérémonie a lieu dans le Centre Culturel Tjibaou - un lieu nommé après un des leaders le plus éminent pour l'émancipation politique Kanak. Et aujourd'hui, nous, le GMFL, réaffirmons notre support pour le FLNKS et leurs aspirations politiques.



Premier ministre des Iles Salomon



FER DE LANCE



Très distingués collègues,
 Avant de conclure, je voudrais tous vous remercier, au nom du peuple Fidjien et de son Gouvernement pour votre support au cours des deux dernières années.

Je veux saluer et remercier les nombreux représentants gouvernementaux dont les efforts inlassables ont permis des progrès significatifs. Je veux aussi étendre ma sincère gratitude aux part-

naires régionaux et internationaux du GMFL, dont la plupart sont présents à ce sommet, pour leur support et générosité.

Et bien sûr, notre succès n'aurait pas été possible sans le dévouement du Directeur Général et du personnel du Secrétariat du GMFL. Comme toujours, votre support a été inestimable. J'invite tous les états membres à continuer d'aider notre Secrétariat.

Très distingués collègues,
 Avec ces mots, c'est maintenant mon grand plaisir et privilège de

remettre officiellement la Présidence du GMFL au Front de Libération National Kanak et Socialiste (FLNKS) de Kanaky. Je lui souhaite le meilleur en tout pendant cette mandature.

**Vinaka Vakalevu. Thank you.
 Merci Beaucoup. Oleti.**



Numéros utiles... Numéros utiles...

SÉNAT COUTUMIER	CONSEILS COUTUMIERS		
Tél. : 24.20.00 Fax : 24.93.20	HOOT MA WAAP Tél. : 47.53.26 - FAX : 47.51.01	XARACUU Tél. : 35.42.38 - FAX : 35.10.09	NĒNGONE Tél. / Fax : 45.49.16
GOUVERNEMENT Tél. : 24.65.65	PAICI CAMUKI Tél. : 42.75.41 - FAX : 42.37.02	DUJĒĀ KAPONĒ Tél. : 28.32.87 - FAX : 28.32.90	IAAI Tél. : 45.09.55 - FAX : 47.17.27
	AJIE ARO Tél. / Fax 42.52.96	DĒRHU Tél. / Fax : 45.51.58	